Ville de Bègles

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300395-20241217-3901-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024 Date de mise en ligne : 19 décembre 2024

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 17 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024 137

OBJET: RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU): DONNÉES SOCIALES DU PERSONNEL AU 31/12/2023

Le 17 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **11 décembre 2024.**

Étaient présents: M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Typhaine CORNACCHIARI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET.

Absent:

M. Kewar CHEBANT

Secrétaire de la séance : M. Idriss BENKHELOUF

Monsieur Marc CHAUVET expose:

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Rapport Social Unique s'est substitué au Rapport sur l'état de la collectivité (appelé Bilan Social). Il doit être désormais présenté tous les ans.

Les données du RSU sont relatives aux effectifs, aux parcours professionnels, à l'avancement, la rémunération, la formation, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et les conditions de travail.

L'analyse du RSU au 31/12/2023 montre une évolution positive de certains indicateurs par rapport aux données de 2022.

Les effectifs de la Ville sont en légère hausse avec + 8 emplois permanents. En 2022 le nombre de contractuels avaient baissé et le nombre de fonctionnaires avaient augmenté du fait de la mise en stage des agents contractuels de catégorie C. En 2023, la tendance s'inverse. La collectivité a continué à mettre en stage les agents mais elle a de plus en plus de difficulté à recruter. Elle est donc obligée d'employer des contractuels pour rendre un service public efficace. C'est toujours dans la filière animation que les contractuels sont les plus présents (40 %) du fait d'un cycle de travail basé sur la période scolaire dans les écoles.

En matière de valorisation des parcours professionnels, il y a eu 32 avancements de grade, 2 nominations dans la catégorie supérieure par le biais de la promotion interne et 3 lauréats d'un examen professionnel nommés.

La part de régime indemnitaire dans la rémunération des agents reste stable 17,63 % (17,81 % en 2022).

La moyenne d'âge reste la même depuis plusieurs années (43 ans).

L'absentéisme médical a diminué d'un point (7,08 % en 2023) avec une baisse des accidents de travail (17 en 2023 / 39 en 2022) mais dont la durée est beaucoup plus longue (90 jours en moyenne par arrêt en 2023 contre 42 en 2022).

Les actions prévues dans les lignes directrices de gestion (LDG) sont fondées sur la volonté de répondre à l'objectif d'amélioration continue des conditions de travail et d'épanouissement professionnel favorable à la qualité du service rendu aux usagers.

A ce jour, un certain nombre d'actions sont engagées et reconduites : télétravail, actions de qualité de vie au travail, bien être et santé au travail, développement de la mobilité interne, formations, reclassement.

Les données du rapport au 31/12/2023 ont été présentées au Comité Social Territorial lors de sa séance du 10 décembre 2024 pour avis et ont donné lieu à un débat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Titre III du Livre II du Code général de la fonction publique

VU le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique

VU l'arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales

VU l'avis du Comité Social Territorial du 10 décembre 2024

CONSIDÉRANT l'enjeu essentiel de la concertation et du dialogue social

DÉCIDE

Article unique : D'approuver le Rapport Social Unique relatif aux données sociales du personnel de la Ville au 31 décembre 2023 - documents annexés.

VOTANTS: 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE, POUR EXTRAIT CONFORME,

M. Idriss BENKHELOUF

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

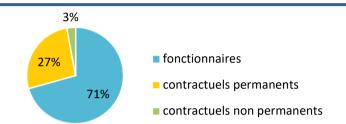


COMMUNE DE BEGLES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

Effectifs

- 504 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 356 fonctionnaires
 - > 134 contractuels permanents
 - > 14 contractuels non permanents
- 3 contractuels permanents en CDI



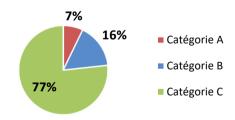
- 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ 43 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

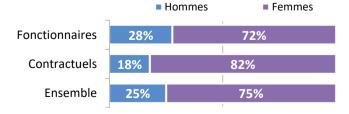
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	17%	22%
Technique	40%	31%	38%
Culturelle	5%	4%	5%
Sportive	3%	1%	3%
Médico-sociale	8%	6%	8%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	17%	40%	23%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

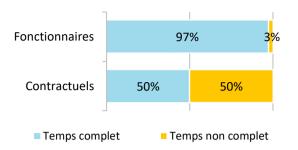


→ Les principaux cadres d'emplois

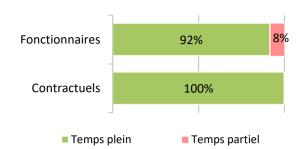
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	35%
Adjoints d'animation	22%
Adjoints administratifs	13%
Attachés	5%
Rédacteurs	5%

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



 Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	21%	50%
Animation	8%	91%
Technique	1%	31%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

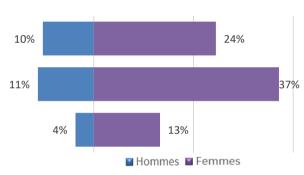
> 4% des hommes à temps partiel 8% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moy	en*	
des agents per	des agents permanents	
Fonctionnaires	46,78	— de 50 ans et +
Contractuels	34,10	ue 30 ans et 1
permanents	34,10	
Ensemble des 43,32		de 30 à 49 ans
permanents	43,32	
Âge moy	ren*	de - de 30 ans
des agents non	permanent	
Contractuels non	38,21	
permanents	30,21	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

→ 455,70 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 349,08 fonctionnaires
- > 90,87 contractuels permanents
- > 15,75 contractuels non permanents

829 374 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A Catégorie B Catégorie C Catégorie C Catégorie C Catégorie C Catégorie C Catégorie C

Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans la collectivité
- > 27 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 23 agents en disponibilité

- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2023, 113 arrivées d'agents permanents et 95 départs

10 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
472 agents	490 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023					
Fonctionnaires 3 -2,7%					
Contractuels	7	26,4%			
Ensemble	7	3,8%			

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	73%
Départ à la retraite	13%
Mutation	7%
Mise en disponibilité	6%
Rupture conventionnelle	1%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	90%
Voie de mutation	4%
Arrivées de contractuels	4%
Voie de détachement	1%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 178 avancements d'échelon et 32 avancements de grade

3 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations

Complément de traitement indiciaire (CTI)

→ Les charges de personnel représentent 51,13 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	37 715 784 €	Charges de personnel*	19 284 442 €	\Rightarrow	Soit 51,13 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes -
emploi permanent :13 198 766 €Primes et indemnités versées :2 327 467 €IFSE :1 495 433 €CIA :41 412 €Heures supplémentaires et/ou complémentaires :127 152 €Nouvelle Bonification Indiciaire :148 263 €Supplément familial de traitement :99 145 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

399 130 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

0€

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 611 €	37 284 €	33 424 €	28 002 €	29 691 €	25 169 €
Technique			33 095 €		27 606 €	25 037 €
Culturelle	55 375 €	S	49 935 €	39 916 €	27 440 €	S
Sportive			30 410 €	28 898 €		S
Médico-sociale	39 833 €	30 194 €	31 628 €	27 317 €	30 331 €	22 872 €
Police					35 055 €	
Incendie						
Animation			33 882 €	S	27 698 €	23 761 €
Toutes filières	50 248 €	34 929 €	35 177 €	29 722 €	28 336 €	24 493 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,63 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations : Fonctionnaires 18,39%

Contractuels sur emplois permanents	14,23%
Encomblo	17 62%

Ensemble 17,63%

- ➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 3576 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- 4244 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

				nnaires					Contractuels sur emploi permanents					
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes			
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA		
Catégorie A	7 386 €	119€	2%	8 791 €	116€	1%	6 053 €	70€	1%	S	S			
Catégorie B	4 693 €	107€	2%	4 114 €	96€	2%	4 528 €	65 €	1%	4 216 €	190€	4%		
Catégorie C	3 209 €	108€	3%	3 225 €	101€	3%	950€	29€	3%	933 €	30€	3%		

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

- En moyenne, 30,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- En moyenne, 13,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,38%	3,64%	5,63%	0,59%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,37%	3,64%	7,08%	0,59%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	9,84%	4,15%	8,29%	0,59%
et autre)				

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- > 85,2 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

17 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 3,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 90 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

31 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 97 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

6 assistants de prévention désignés dans la collectivité

1 conseiller de prévention

FORMATION

8 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 42 934 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

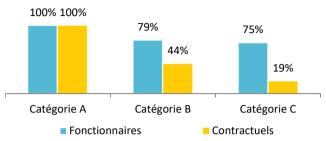
Dernière mise à jour : 2023

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2023, 65,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



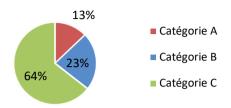
158 690 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	25 %

→ 1 069 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	63%
Autres organismes	28%
Interne à la collectivité	8%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	95 747 €	43 497 €
Montant moyen par bénéficiaire	377 €	169€

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Relations sociales

Jours de grève

1224 jours de grève recensés en 2023

→ Comité Social Territorial

7 réunions en 2023 dans la collectivité 4 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2024 Version 1



VILLE DE BEGLES

Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité. Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du RSU 2023.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

liquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.	Onglet
A - L'EMPLOI	
gents sur des emplois fonctionnels de direction IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2023, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement	IND 1.1.0
es effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2023 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe	WW-9-1-2
IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe	IND 1.1.1 IND 1.1.4
es effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois IND 1.2.1 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2023 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et	
le type de recrutement IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie et par sexe	IND 1.2.1
IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2023 IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe	IND 1.2.4 IND 1.2.5 IND 1.3.1
es autres personnels IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe	IND 1,3.2
vramide des âges des agents	
IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2023	IND 1.4.0
ositions statutaires particulières au 31 décembre 2023 des agents gérés par la collectivité territoriale	No. Sec. Company of the Company of t
IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure	IND 1.4.1-1.4.4 IND 1.4.1-1.4.4
IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)	IND 1.4.1-1.4.4 IND 1.4.1-1.4.4
énéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap) IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés)	DATE OF THE OWNER, THE
ar catégorie hiérarchique, statut et sexe IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi	IND 1.6.1
utorisation d'exercice d'une activité accessoire	IND 1.0.2
IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire	IND 1.8.1
B - RECRUTEMENT	
IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2023 IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, salon le grade de détachement et le saux	IND 1.9.0
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recutament.	IND 1.9.0 IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.3
IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2023 IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par fillère et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL	IND 1.9.1 IND 1.9.2
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe. IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement. IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe. C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent.	IND 1.9.1 IND 1.9.2
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de propture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et satégorie liérarchieue.	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.3
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.3
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL aux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de tages au cours de l'année 2023 - Par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.3 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4.
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique rotution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.6 Avancements et promotion interne dans l'année 2023	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.3 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4.; IND 1.9.4.1-1.9.4.;
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hièrarchique Folution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.6.2 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent avant hénéficie d'un accompanyent par la part de l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hièrarchique IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hièrarchique IND 1.9.5 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.8 - Nombre de l'auréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités déroquations o'dacés par filière, cadre d'emplois, sexe	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.3 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe. IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement. IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe. C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent. IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie. IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique. IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique. IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023. IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023. IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique. IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023. IND 1.9.8 - Nombre de l'aurée ats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe. IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par filière, cadre d'emplois, sexe.	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe. IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement. IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe. C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent. IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie. IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique. IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique. IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023. IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023. IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique. IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023. IND 1.9.8 - Nombre de l'aurée ats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe. IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par filière, cadre d'emplois, sexe.	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.3 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent aux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique rolution de carrière IND 1.9.5.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1.9.5.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1.9.5.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie périeure D - ORGANISATION DU TRAVAIL	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.5.1 - Avancements de grade dans l'année 2023 IND 1.9.5.1 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.5.1 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.5.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie périeure D - ORGANISATION DU TRAVAIL IND 2.1.0 - Nombre de fonctionnaires avant été absents au moins un iour dans l'année par emptif (hon formation leurants de partitude des seyents un iour dans l'année par emptif (hon formation leurants de partitude des seyents un iour dans l'année par emptif (hon formation leurants de partitude des agents	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8
IND 1,1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1,9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe C - PARCOURS PROFESSIONNEL ux de sortie des agents occupant un emploi permanent IND 19.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1,9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1,9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1,9.4.3 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1,9.6.2 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1,9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filère et catégorie hiérarchique IND 1,9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1,9.9 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filières, cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie IND 1,9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie IND 2,1.0 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans d'éfectifs au 3/11/12/2023 IND 2,1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9
IND 1,1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1,9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023 acte d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1,9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1,9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1,9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1,9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1,9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1,9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1,9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1,9.5 - Avancements de grade dans l'année 2023 apr filière et catégorie hiérarchique IND 1,9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1,9.5 - Nombre de lauréats sur l'as listes d'aptitude des concours et examens professionnells, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1,9.9 - Nombre de lauréats sur l'as listes d'aptitude des concours et examens professionnells, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1,9.9 - Nombre de fonctionnaires de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au mois nu jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences IND 2	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4.1 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.9 IND 1.9.9 IND 1.9.9
IND 1,1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1,9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par d'acte d'emplois, selon le motif de recoutement IND 1,9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1,9.4 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1,9.4 - Departs dans l'année 2023, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1,9.4 - Departs dans l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1,9.4 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle su cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1,9.4 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1,9.5 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1,9.5 - Avancements et grade dans l'année 2023 arrilière et catégorie hiérarchique IND 1,9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1,9.5 - Nombre de lauréaits sur las listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1,9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie périeure D - ORGANISATION DU TRAVAIL D - ORGANISATION pour des de grève et absences syndicales), présents dans defectifs au 31/14/2/2023 ND 2,1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins u	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.2 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 1.9.9 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.4.2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6
IND 1,9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1,9.3 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par de d'emplois, de le recutament IND 1,9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1,9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1,9.4 - Departs dans l'année 2023, par moit de depart et selon le sexe et la catégorie IND 1,9.4 - Departs dans l'année 2023, par moit de depart et selon le sexe et la catégorie hiérarchique IND 1,9.4 - Nombre de producture de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1,9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1,9.5 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1,9.5 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 IND 1,9.5 - Avancements et promotion interne dans l'année 2023 par lière et catégorie hiérarchique IND 1,9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1,9.9 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, seve IND 1,9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie périeure D - ORGANISATION DU TRAVAIL D - ORGANISATION DU	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4.1 IND 1.9.4.1-1.9.4.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détechement et le sexe IND 1.9.3 - Arrivées de fonctionneirs dans l'année 2023, par cante d'emplois, son le modif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1.9.4 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1.9.4 - Poère de convention de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.5 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle au cours de france 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.5 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.5 - Nombre de journées de contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires benéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires sur partie de sur de l'année 2023 IND 1.9.2 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents IND 2.1.1 - Nombre de journées de confession sur emploi per	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.2 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.8 IND 2.1.9 IND 2.1.9
IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnal au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.3 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par after d'emplois, soin le modif de recrutement. IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe IND 1.9.4 - Pombre de sagents oocupant un emploi permanent. IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2023, par moiff de départ et selon le sexe et la catégorie Indirarchique IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle sui cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2023 IND 1.9.5 - Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre de l'année s'et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023 IND 1.9.9 - Nombre de journées de contractuels sur emploi none et évanement par l'année d'agent d'accès par la voile du détachement à un cadre d'	IND 1.9.1 IND 1.9.2 IND 1.9.2 IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.4.1-1.9.4. IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 2.1.1 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.7 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.9 IND 2.1.9 IND 2.1.9

 IND 2.2.5 - Charte du temps IND 2.2.8 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2023, par sexe, filière et cadre d'emplois IND 2.2.9 - Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2023 	IND 2.2.5 IND 2.2.8 IND 2.2.9
Temps partiel - IND 2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984 - IND 2.3.2 - Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2023 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe - IND 2.3.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	ND 2.3.1 ND 2.3.2 ND 2.3.3
 IND 2.3.4 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2023 par filière, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe 	IND 2.3.4
 IND 2.3.5 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe IND 2.3.6 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant 	IND 2.3.5
Télétravail	IND 2.3.6
- IND 2.4.1 - Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière - IND 2.4.2 - Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail	IND 2.4.1 IND 2.4.2
E - REMUNERATIONS	
Rémunérations	
 - IND 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023 - IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023 - IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023 - IND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat 	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4. IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4. IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4. IND 3.3.9
- IND 3.4.0 - Ecart de rémunération hommes-femmes - IND 3.4.0.1 - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2023	IND 3.4.0 IND 3.4.0.1
Indemnisation chômage - IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires - IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.
- IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4. IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.
Dépenses de fonctionnement - IND 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel	IND 3.4.7
F - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	
Risques professionnels et mesures en matière de sécurité - IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention	
- IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2023 - IND 4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent	IND 4.1.1-4.1.2 IND 4.1.1-4.1.2
IND 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux	IND 4.1.3 IND 4.1.4-4.1.8
- IND 4.1.6 - Existence de démarche de prévention des risques - IND 4.1.7 - Existence d'un registre de santé et sécurité	IND 4.1.4-4.1.8 IND 4.1.4-4.1.8
- IND 4.1.8 - Existence d'un registre de danger grave et imminent - IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie	IND 4,1,4-4,1.8 IND 4,1,4-4,1.8
- IND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	IND 4.2.5
Protection fonctionnelle	IND 4.2.6
 IND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime. 	IND 4.2.7
- IND 4.2.8 - Nombre d'accidents mortels selon le genre Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents	IND 4.2.8
- INU 4.2.1 - Accidents du travail reconnus dans l'année 2023 et jours d'arrêts de travail liés aux accidents survenus en 2023 ou avant IND 4.2.2 - Maladies professionnelles reconnues en 2023 et jours d'arrêts de travail liés aux accidents survenus en 2023 ou avant IND 4.2.2 - Maladies professionnelles reconnues en 2023 et jours d'arrêts de travail liés eux accidents survenus en 2023 ou avant	IND 4.2.1
IND 4.3.1 - Nombre d'allocations temporaries d'invalidité (ATT) attribuées au cours de l'année 2023 IND 4.3.1 - Nombre de signalements pour actes de violences polysiques, de violences selegies, de discrimination, hernèlement pour altes de violences polysiques, de violences pour actes de violences polysiques, de violences polysiques polysi	IND 4.2.4
and the state of warm of a disposition of a signature in the state of	IND 4.3.1 IND 4.3.2
Inaptitudes - IND 4.4.1 - Inaptitudes au cours de l'année 2023	IND 4.4.1
Suicides - IND 4.5.1 - Suicides au cours de l'année 2023	IND 4,5.1
G - FORMATION	
- IND 5.1.1.1 - Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2023 ayant participé à au moins une - IND 5.1.1.2 - Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2023 et nombre d'agents sur emploi permanent	IND 5.1.1 IND 5.1.1
 - IND 5.1.2.1 - Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2023 - IND 5.1.3 - Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2023 - IND 5.1.4 - Coûts de formation 	IND 5.1.2 IND 5.1.3
H - ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	IND 5.1.4
Action Sociale	
 - IND 7.1.1 - Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale - IND 7.1.2 - Modalités de mise en œuvre de l'action sociale 	IND 7.1.1-7.1.3
 - IND 7.1.3 - Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation 	IND 7.1.1-7.1.3 IND 7.1.1-7.1.3
Protection Sociale IND 7.2.0 - Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire IND 7.2.1 - Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance	IND 7.2.0-7.2.2
- IND 7.2.2 - Nombre de bénéficiaires et montants de participations	IND 7.2.0-7.2.2 IND 7.2.0-7.2.2
I - DIALOGUE SOCIAL	
Réunions statutaires - IND 6.1.0 - Nombre de représentants du personnel par type d'instance - IND 6.1.1 - Nombre de réunions au cours de l'année - IND 6.1.1.4 - Nombre de saisine de la CAP ou de la CCP	IND 6.1.0 IND 6.1.1-6.1.3
Proits syndicaux - IND 6.1.2 - Droits syndicaux	IND 6.1.1-6.1.3
légociations et accords collectifs - IND 6.1.5 Nombre de négociations engagées et nombre d'accords collectifs conclus et signés au cours de l'année	IND 6.1.5
ionflits du travail - IND 6.1.6 - Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant. - IND 6.1.3 - Nombre de jours de grèves en heure agent	IND 6.1.5
- IND 6.1.3 - Nombre de jours de grêves en heure agent	IND 6.1.6 IND 6.1.1-6.1.3

J - DISCIPLINE	
IND 8.1.1 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année	IND 8.1.1
H- MESURES INDIVIDUELLES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	

IND 9.1.1 - Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du remboursement des frais de trajets domicile – travail en transport en commun
 IND 9.1.2 - Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable
 IND 9.1.2 - Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage

IND 9.1,1-9.1.3 IND 9.1,1-9.1.3 IND 9.1,1-9.1.3



Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2023, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement pur qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupont un emploi permonent fonctionnel rémunérés au 31/12/2023.

<u>Tableau 1.1.0.a</u>: Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

	Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale										
Emplois fonctionnels	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Aut	tres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :		SHIP TO STATE	STATE	4500 M		2000		Market Mark	C/ALLISA CO	Temmes	
Directeur général des services ou directeur			1							100000000000000000000000000000000000000	
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint			3	1							
Emplois fonctionnels techniques :	cristianister	Salara Salara	150-000000	NOT BELLEVIA	1001301	BUILDING TENED	THE RESERVE	Contraction of the last of the	CHARLES IN	100000	
Directeur général des services techniques											
Directeur des services techniques											
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		STATE OF THE PARTY	W. VISITED	BE DESK	240 HARRIS	01E-5004	UR SHIPS AND			CARD SON	
Directeur départemental des services d'incendie et secours										G B B B C A STATE	
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours											
TOTAL	0	0	4	1	0	0	0	0	0		

Tableau 1.1.0.b: Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)							E, FPH)		
Emplois fonctionnels	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Aut	tres
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :					1122012				Hommes	remines
Directeur général des services ou directeur					I		1		T	
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint										-
Emplois fonctionnels techniques :	J. GLOST JAM	AND YOURSE	4554.000		PARTY COURT	B. 100.74.040			The same of the same of	
Directeur général des services techniques					I				The same of the sa	0.000
Directeur des services techniques										
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		SIESY EXO	September 1	Galleon so	A			STATE OF THE PARTY	Service Control	and the last
Directeur départemental des services d'incendie et secours							-	No. of the last		-
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0		NEW Y

Tableau 1.1.0.c: Contractuels sur emplois permanents

Emplois fonctionnels	Contractuels semplois perman			
	Hommes	Femmes		
Emplois fonctionnels administratifs :	AND DESIGNATION	UKSHOTE .		
Directeur général des services ou directeur				
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint				
Emplois fonctionnels techniques :	LUCK LATE OF	E CONTRACT		
Directeur général des services techniques				
Directeur des services techniques				
Directeur départemental des services d'incendie et secours				
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours				
TOTAL	0	0		



Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent 1.1.1 rémunérés au 31/12/2023 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

Champ: le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2023.

Remarque importante: les agents accupant un emploi fonctionnel sont également comptés ici, mais uniquement dans leurs cadres d'emplois et imple : un ottaché principal qui est en poste sur un emploi fonctionnel de directeur général adjoint, doit être comptobilisé en tant qui attaché arincipal.

	T		Tous emplois			Tour	mnleis I	Microsophia	*Uniquement pou	
Grades						Tous	mplois		Dont	SPV*
Cadres d'emplois	Tomas	Tomas de	Temps nor		CHARLES LAND			2440 X CA		
FILIERES	Temps	moins de	17 H 30 à	28 H ou plus	Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE		17 11 30	- DE 28 H	ou pius			NAME AND ADDRESS OF			PARTY COLOR
Administrateur général	T				0	NAME OF TAXABLE PARTY.		0		
Administrateur hors classe					0			0		
Administrateur					0			0		
Administrateur stagiaire					0			0		
ADMINISTRATEURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attaché hors classe	1				0	1		1		
Directeur territorial					0			0		
Attaché principal	6				0	4	2	6		
Attaché	9				0	4	5	9		
Attaché stagiaire					0			0		
ATTACHES	16	0	0	0	0	9	7	16	0	THE STREET
Secrétaire de mairie					0			0		
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	4				0	2	2	4		
Rédacteur principal de 2ème classe	5				0		5	5		
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire					0			0		
Rédacteur	6				0		6	6		
Rédacteur stagiaire	1				0		1	1		
REDACTEURS	16	0	0	0	0	2	14	16	0	COVER TO SE
Adjoint administratif principal de 1ère classe	26				0	3	23	26		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	14				0	2	12	14		
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire					0			0		
Adjoint administratif	14				0	1	12			
Adjoint administratif stagiaire					0	1	13	14		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	54	0	0	0	0	6	48	54	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	86	0	0	0	0	17	69	86	0	
FILIERE TECHNIQUE							KETHER			
Ingénieur général					0			0	T	
Ingénieur en chef hors classe					0			0	-	
Ingénieur en chef					0			0		
Ingénieur en chef stagiaire					0			0		
INGENIEURS EN CHEF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ingénieur hors classe				1	0			0		
Ingénieur principal				- 1	0			0		
Ingénieur					0			0		
Ingénieur stagiaire					0			0		
Technicien principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Technicien principal de 2ème classe	1			8	0	1		1		
Fechnicien principal de 2ème classe stagiaire				8	0			0		
Technicien					len sint			0		
Technicien stagiaire	2				0	1	1	2		
rechnicien stagraire	3				0	2	1	3		
Agent de maîtrise principal	6	0	0	0	0	4	2	6	0	(
Agent de maîtrise	5	-			0	4		4		
Agent de maîtrise stagiaire	3			- 0	0	3	2	5		
AGENTS DE MAITRISE	9	0	0	0	0			0		
Adjoint technique principal de 1ère classe	21	U	0	0	0	7	11	9	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	42			- 10				21		
djoint technique principal de 2ème classe	72				0	8	34	42		
	1			1.55	0	1	19	0		
tagiaire	60	1			Section 1					
	60	1			1 0	17	44	61		

			Tous emplois			Tous e	mplois		Dont	SPV*
Grades			Temps no					West Const		
Cadres d'emplois FILIERES	Temps	moins de	travail hebd		Sous-	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Heres	complet	17 H 30	- DE 28 H	28 H ou plus	Total					
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe					0			0		
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe					0			0		
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe stagiaire					0			0		
Adjoint technique des établissements d'enseignement Adjoint technique des établissements					0			0		
d'enseignement stagiaire ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS					0	***************************************		0		
D'ENSEIGNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	143	1	0	0	1	47	97	144	0	
FILIERE CULTURELLE		territoria.					an peny	to ke wat		
Conservateur en chef					0			0		The state of the s
Conservateur					0			0		
Conservateur stagiaire					0			0		
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	0	0		
Conservateur en chef					0			0		
Conservateur Conservateur stagiaire					0			0		
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0	0			0			0		
Attaché principal de conservation du	U	0	0	0	0	0	0	0		
patrimoine Attaché de conservation du patrimoine					0			0		
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire					0			0		
ATTACHES DE CONSERVATION DU	0	0	W385050			SEARS AND				
PATRIMOINE	U	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bibliothécaire principal	2				0		2	2		
Bibliothécaire				- 3	0			0		
Bibliothécaire stagiaire	1			0	0		1	1		
BIBLIOTHECAIRES	3	0	0	0	0	0	3	3	0	
Directeur d'établissement d'enseignement ortistique de 1ère catégorie					0			О		
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie stagiaire					0			0		
Directeur d'établissement d'enseignement ortistique de 2ème catégorie					0			0		
Directeur d'établissement d'enseignement ortistique de 2ème catégorie stagiaire					0			0		
PIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
rofesseur d'enseignement artistique hors lasse	1				0	1		1		
rofesseur d'enseignement artistique classe ormale	1				0	1		1		
rofesseur d'enseignement artistique stagiaire					0			0		
ROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2	0	0	0	0	2	0	2	0	
ssistant de conservation principal de 1ère				2000	0			0		
ssistant de conservation principal de 2ème	1				0	-				
asse ssistant de conservation principal de 2ème				- 1		1		1		
asse stagiaire	1				0	1		1		
ssistant de conservation				100	0		- 6	0		
ssistant de conservation staglaire	1			3	0		1	1		
SSISTANTS DE CONSERVATION DU ATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	3	0	0	0	0	2	1	3	0	

Grades		· · · · · ·	Tous emplois			Tous e	mplois		Dont S	SPV*
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	Temps nor travail hebd					Total		
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H ou plus	Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Assistant d'enseignement artistique principal	4	1	3	ou plus	4	5	3	8		
de 1ère classe Assistant d'enseignement artistique principal										
de 2ème classe Assistant d'enseignement artistique principal	1				0		1	1		
de 2ème classe stagiaire					0			0		
Assistant d'enseignement artistique					0			0		
Assistant d'enseignement artistique stagiaire					0			0		
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	5	1	3	0	4	5	4	9	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	2				0		2	2		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe					0			0		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire					0			0		
Adjoint territorial du patrimoine					0			0		
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire					0			0		
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	2	0	0	0	0	0	2	2	a incention of	
FILIERE CULTURELLE	15	1	3	0	4	9	10	19	0	
FILIERE SPORTIVE		100000000000000000000000000000000000000	Strangers	Telegraphic State						
Conseiller principal					0			0		
Conseiller Conseiller stagiaire					0			0		
CONSEILLERS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Educateur principal de 1ère classe Educateur principal de 2ème classe	1				0		1	1		
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	3			- 8	0	1	2	3		
Educateur	7			- 8	0			0		
Educateur stagiaire	- /				0	4	3	7		
EDUCATEURS DES APS	11	0	0	0	0	5	6	11	0	0
Opérateur principal Opérateur qualifié			-		0			0		
Opérateur qualifié stagiaire					0			0		
Opérateur OPERATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0		0		
FILIERE SPORTIVE	11	0	0	0	0	0	6	11	0	0
FILIERE SOCIALE	NII SANTANIA							0000		
Conseiller hors classe socio-éducatif	T			5	0		BALLINES!	0		
Conseiller supérieur socio-éducatif					0			0		
Conseiller socio-éducatif Conseiller socio-éducatif stagiaire					0		1	0		
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle					0			0	U	0
Assistant socio-éducatif					0			0		
Assistant socio-éducatif de 2ème classe stagiaire					0			0		
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle					0		J.	0	U	0
Educateur de jeunes enfants	1			100	0		1	1		
ducateur de jeunes enfants de 2ème classe	1				0		1	1		
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	2	0	0	0	0	0	2			
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal					0	U	2	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial		-		100				U		
Moniteur-éducateur et intervenant familial					0			0		
tagiaire MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS					0			0		
AMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
gent spécialisé principal de 1ère classe des coles maternelles	17			100	0		17	17		
gent spécialisé principal de 2ème classe des	1									
coles maternelles gent spécialisé principal de 2ème classe des					0		1	1		
coles maternelles stagiaire SEM					0			0		
Juli 1	18	0	0	0	0	0	18	18	0	0

Grades			Temps no			Touse	mplois		Dont	SPV*
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	travail hebd					Total		
FILIERES	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agent social principal de 1ère classe		27 11 30	02 20 11	ou pius	0			0		
Agent social principal de 2ème classe					0			0		
Agent social principal de 2ème classe stagiaire					0			0		
Agent social					0			0		
Agent social stagiaire					0			0		
AGENTS SOCIAUX FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	The same of the sa	0	0	0	
PILIERE SOCIALE	20	0	0	0	0	0	20	20	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					20010000					
Médecin hors classe					0			0		
Médecin de 1ère classe					0			0		
Médecin de 2ème classe Médecin de 2ème classe stagiaire					0			0		
MEDECINS	0	0	0	0	0	0	0	0		
Psychologue hors classe		Ü	U	U	0	U	U	0	0	
Psychologue de classe normale					0			0		
Psycholoque de classe normale stagiaire		THE STORY SHEET			0			0		
PSYCHOLOGUES	0	0	0	0				HEREN CO.	Nation and	
Sage-femme hors classe	U	U	U	U	0	0	0	0	0	
Sage-femme de classe normale					0			0		
Sage-femme de classe normale stagiaire					0					
SAGES-FEMMES								0		
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadré de santé					0			0	-	
Cadre de santé stagiaire					0			0		
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrice-cadre supérieur de santé					0		1	0		
Puéricultrice-cadre de santé PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0			0			0		
Puéricultrice de classe supérieure	U	U	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrice de classe normale					0			0		
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août	0	0	0	0		NEW SERVICE		CHICAGO III		ON THE REAL PROPERTY.
1992 modifié) * Puéricultrice hors classe	U	U	U	U	0	0	0	0	0	
Puéricultrice Puéricultrice	1			9	0			0		
	1				0		1	1		
Puéricultrice de classe normale stagiaire					0			0		
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18	1	0	0	0	0	0	1			
août 2014) * Cadre de santé						U	1	1	0	
CADRES DE SANTE INFIRMIERS,		F 57 F 27 E		Market S	0		1	0		
REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO- FECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
nfirmier en soins généraux hors classe					0			0		
nfirmier en soins généraux					0			0		
nfirmier en soins généraux stagiaire NFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0	0			0			0		
nfirmier de classe supérieure	1	U	0	0	0	0	0	0	0	
nfirmier de classe normale				100	0		1	0		
NFIRMIERS	1	0	0	0	0	0	1	1	0	Official P
Aide-soignant de classe supérieure				100	0			0		
ide-soignant de classe normale					0			0		
ide-soignant de classe normale stagiaire							Q.			
					0		100	0		
IDE-SOIGNANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
uxiliaire de puériculture de classe supérieure	6				0		6	6		
uxiliaire de puériculture de classe normale uxiliaire de puériculture de classe normale	2		-		0		2	2		
tagiaire					0		8	0		
UXILIAIRES DE PUERICULTURE	8	0	0	0	0	0	8	8		Steel and
uxiliaire de soins principal de 1ère classe					0		0	0	0	
uxiliaire de soins principal de 2ème classe				100						
uxiliaire de soins principal de 2ème classe					0			0		
agiaire					0		S	0		
UXILIAIRES DE SOINS	0	0	0	0	0	0	0			
LIERE MEDICO-SOCIALE	10	0	0	0	0	0	10	0	0	

			Tous emploi	s		Tous e	mplois	STORY WAY	Dont:	SPV*
Grades			THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	n complet						
Cadres d'emplois	Temps		travail hebo		Sous-	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H	Total				11011111103	1 Cillines
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		17 H 30	- DE 28 H	ou plus		0.5/15/00	Track to the			NEW COLUMN
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et										
orthophoniste hors classe					0			0		
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale stagiaire					0			0		
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale					0			0		
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe					0			0		
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale					0		_	0		
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire					0			0		
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MEDICALE Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle		02 (352.10			0			0		
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe					0			0		
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale					0			0		
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire					0			0		
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Technicien paramédical de classe supérieure					0			0		
Technicien paramédical					0			0		
Technicien paramédical stagiaire					0			0		
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE								TO STANKE		
Directeur principal de police municipale					0	T		0		
Directeur de police municipale					0			0		
Directeur de police municipale stagiaire					0			0		
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chef de service de police municipale principal					0			0		
de 1ère classe Chef de service de police municipale principal										
de 2ème classe					0			0		
Chef de service de police municipale					0			0		
Chef de service de police municipale stagiaire					SECRETARY DATE					
					0			0		
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE Chef de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Brigadier-chef principal	2				0	2		0		
Sardien-brigadier	2			1	0	2	1	2		
Gardien-brigadier stagiaire				18	0	1	1	0		
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	4	0	0	0	0	3	1	4	0	
Sarde-champêtre chef principal					0		-	0	U	
Garde-champêtre chef				ē	0			0		
Garde-champêtre chef stagiaire					0		10	0		
GARDES-CHAMPÊTRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
ILIERE POLICE MUNICIPALE	4	0	0	0	0	3	1	4	0	
ILIERE INCENDIE SECOURS		Charles III					Medicine			
Colonel hors classe					0			0		
Colonel				- 5	0		100	0		
NAMES OF THE PARTY				- 18	0			0		
Colonel stagiaire	- 1									

Grades			Tous emplois			Tous e	mpiois		Dont:	SPV-
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	Temps nor							
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H ou plus	Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Lieutenant-colonel		17 H 30	- DE 20 H	ou pius	0			0		
Commandant				1	0			0		
Capitaine					0			0		
Capitaine stagiaire					0			0		
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS- COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle					0			0		
Médecin et pharmacien hors classe					0			0		
Médecin et pharmacien de classe normale					0			0		
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire					0			0		
MEDECINS, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant hors classe					0			0		
Lieutenant de 1ère classe					0			0		
Lieutenant de 1ère classe stagiaire					0			0		
Lieutenant de 2ème classe					0			0		
Lieutenant de 2ème classe stagiaire					0			0		
LIEUTENANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre supérieur de santé					0			0		
Cadre de santé					0			0		
Cadre de santé stagiaire					0			0		
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmier hors classe				1	0			0		
Infirmier					0			0		
Infirmier stagiaire INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PROFESSIONNELS	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	SIGNA ST					U		U	
Adjudant					0			0		
Sergent Serget Sergent Sergent Sergent Sergent Sergent Sergent Sergent Sergent					0			0		
Sergent stagiaire SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PROFESSIONNELS Caporal-chef	10,000,000	HERRICH STREET				, ,			0	
Caporal					0			0		
Caporal stagiaire					0			0		
Sapeur				- 0	0			0		
Sapeur stagiaire					0			0		
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION										
Animateur principal de 1ère classe				STATE OF THE PARTY	0	Edit City			Saltana Paka	Entry Still
Animateur principal de 2ème classe	5			- 8	0	2	3	5		
Animateur principal de 2ème classe stagiaire					0		3	0		
Animateur	2			(1)	0	2		CHEEPSTE.		
Animateur stagiaire	-			- 1	0	2		2 0		
ANIMATEURS	7	0	0	0	0	4	3	7		
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère	14				0	4	10	14	0	
Adjoint territorial d'animation principal de Lème classe	7		2		2	1	8	9		
Adjoint territorial d'animation principal de				10	Havings.					
ème classe stagiaire					0	- 1		0		
Adjoint territorial d'animation	24		3		3	7	20	27		
djoint territorial d'animation stagiaire	5			2	0	2	3	5		
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	50	0	5	0	5	14	41	55	0	
ILIERE ANIMATION	57	0	5	0	5	18	44	62	0	0
OTAL	346								1111	

*E mploi

TOTAL

Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré

1.1.4 (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, occupant un emploi à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2023 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires).

	Hommes	Femmes
Filières	1.1.4(1)	1.1.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	16,67	71,73
Catégorie A	8,67	8,32
Catégorie B	2,00	13,74
Catégorie C	6,00	49,67
FILIERE TECHNIQUE	47,77	94,37
Catégorie A		
Catégorie B	3,97	2,00
Catégorie C	43,80	92,37
FILIERE CULTURELLE	4,89	10,50
Catégorie A	0,91	2,80
Catégorie B	3,98	4,92
Catégorie C	5,10	2,78
FILIERE SPORTIVE	4,33	5,76
Catégorie A	1,55	3,70
Catégorie B	4,33	F 76
Catégorie C	4,55	5,76
FILIERE SOCIALE	0,00	
Catégorie A	0,00	18,75
Catégorie B		1,42
Catégorie C		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0.00	17,33
Catégorie A	0,00	10,47
Catégorie B		1,00
Catégorie C		9,47
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
	0,00	0,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C	NSTREE STOCKES TO THE TOTAL PROPERTY.	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	2,80	1,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C	2,80	1,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C	Sharp was a state of the state	
FILIERE ANIMATION	18,55	41,49
Catégorie B	3,93	3,48
Catégorie C	14,62	38,01

) 2. A Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2023 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

Champ - le tableau qui suit conceme les agans contractués sur un emplo poimanent rénuncés ou 31/12/2013. Remortue importante : les agents occupant un <u>empla tontsantel</u> donvent être unquement compitabinées dans leurs codres d'emplos respectifs. E mploi

					,											
		A CONTRACTOR OF THE PERSON AND ADDRESS OF TH		Ordonnance	Ordonmancii n'2021-1574 du 24 novembre 2021 - art	tement 24 novembre 2021 - art					-	Tous emplois	Andrews			
	Article L332-13	Article L332-		Article L332-8,1 Article L332-8,2"	Article L332-8,3*	Article L332-8,4*	Article L332-8, 5*	Article L332-8,6*				exerçant à	dans la collectivité	Hectivité	0	CDD
CADRE D'EMPLOIS	Remplaçants	Affectës sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants	Temps non complet des autres collectivités teritrioiales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab, et groupements de communes de moins de communes de moins de création ou la suppression dépend de la décision dépend de la décision s'impose à la collectivité s'impose à la collectivité	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136)	ē	Total	Temps Temps non complet complet	Moins de de 3 ans à 3 ans 6 ans	6 ans et plus	Hommes Femmes	Hommes Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE			SALES SEEDING													
Administrateurs											0			Section of the sectio		DESCRIPTION OF THE
Attaches				9						1	7	7	¥	3 1	1	
Secretaires de mairie Rédacteurs	3			4							0					
Adjoints administratifs	σ										7	7	7			1 6
FILTERE ADMINISTRATIVE	7		0	01	0	0	0	0	0	-	23			1	10	2 4
Ingénieure en chaf						THE STATE OF THE S	NAME OF TAXABLE PARTY.			A STATE OF THE STA		The second			STATE OF THE PARTY.	
Ingénieurs											0					
Techniciens										-	0	-				
Agents de maîtrise	T										0					
Adjoints techniques	32			8						-	T W	78 13	1 02		-	-
Adjoints techniques des établissements d'enseignement										1	0			,		7
FILERE TECHNIQUE	×				0	0	O.	0	0	I	74	29 13	30	7		7
Conservateurs du natrimoine			A STATE OF THE STA			STREET WATER	THE REAL PROPERTY.	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T						STATE OF STA		AND PRODUCTION
Conservateurs des bibliothèques										1	0					
Attachés de conservation du patrimoine				1												
Bibliothécaires										21	•		,			
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique											0					
Professeurs d'enseignement artistique											0					
Assistants de conservation du patrimoine et	et								-							
des pronotneques Assistants d'enseignement artistique				0						-1	1	1		1	-	
Adjoints territoriaux du patrimoine	1			9							m ri	3				1 2
FILERE SPORTIVE					•	0	0	0	0	*	9	PN PN	2	1 0	0 1	
Conseillers des APS									STATE OF THE PARTY		THE PERSON NAMED IN					
Educateurs des APS	1			1							0 '					
Opérateurs des APS											7 0	7	2			2
FILERE SPORTIVE					0	0	0	0	0	0	3	2 0	100	0	0	2 0
Conseillers socio-éducatifs							Chicago and the second						のなどはいませんがは			
Assistants socio-éducatifs											0 0					
Educateurs de jeunes enfants				m							0 6	0	,			
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux											. 0		0			3
Agents spécialisés des écoles maternelles	г															
Agents sociaux											1		1			1
											0					

				Ordonnance	Ordonnance n° 2021. 1574 du 24 novembre 2021 - art	sovembre 2021 - art					_	Tous emplois	.50	Anciennete	nnete				
	Artide L332-13	Article L332- 14	Article L332-8,1	Article 1332-8,2*	Article L332-8,1 Article L332-8,2 Article L332-8,3	Article L332-8,4"	Article (332-8, 5*	Article L332-8,6"				exerçant à	una.	dans la c	dans la collectivité		0		900
CADRE D'EMPLOIS	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 1000 hab. dont la création ou lis suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité s'impose à la collectivité s	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136)	8	Total	complet con	Temps Moir non 3 c complet 3 s	Moins de de 3 ans à 3 ans 6 ans	3 ans à 6 ans et boins de plus 6 ans	Hommes	s Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE MEDICO-SOCIALE													-						
Médecins											•	Corporation							
Psychologues										T	0 0				-	-			
Sages-femmes											0						,		
Cadres de santé paramédicaux										I	0								
Puericultrices cadres de sante Puéricultrices*											0								
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques											0 0								
Infirmiers en soins généraux											c	-	+						
Infirmiers	CHICAGO CONTRACTOR									I			-						
Aides-soignants											0		-			1			
Auxiliaires de puériculture	2			2							4	4		44					
Auxiliaires de soins	The second second	The second second	The state of the s	The second second							0								
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					0		•	0		0	*	¥	0	4	•		0	0	
Masseurs-kinėsithėrapeutes,												STATE OF THE PARTY						THE PASSESSE	
psychomotriciens et arthophanistes										0.0	0								
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale hors classe											0								
Biologistes, veterinaires, pharmaciens											0								
Techniciens paramédicaux											0								
FILERE MEDICO TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE		•		•	0		CHANGE THE STATE	0	0	0	0	0	0	0				0	
Directeur de police municipale					W. Internal						0					L			
Agents de service de police municipale Agents de police municipale Gardes-champêtres											00								
ERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	O STATE OF THE PARTY OF THE PAR	0	0	0	9			0 6								
FILIERE INCENDIE ET SECOURS							THE STANSON OF THE PARTY OF			STREET, STREET,									
Controleurs, colonels											0		-						
colonels											0								
Mèdecins, pharmaciens											0								
Lieutenants										I	0	-							
Cadres de santé											0								
Infirmers											0								
Sapeurs et caporaux							111111111111111111111111111111111111111				0 0		1						
ERE INCENDIE-SECOURS	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	.0	0	0	0	0		
FILERE ANIMATION		OR SHARE	WASTER BY	TO SECTION AND THE PERSON.											CONTRACTION OF THE PARTY OF THE				
Administration	63			-							1	1		1				1	
EREANIMATION	25	9	0	-	0	0	The state of the s		•		52	7	48	47	2			6	43

atabilizer les puèncultrices du codre d'emplois du décret n° 92-659 du 28 ooût 1592 modifié et du codre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 ooût 2014



Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie et par sexe

Champ: le tableau qui suit concerne les contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2023 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires)

	Hommes	Femmes
Filières	1.2.4(1)	1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	2,75	14,83
Catégorie A	1,00	5,69
Catégorie B	1,00	4,04
Catégorie C	0,75	5,10
FILIERE TECHNIQUE	4,25	29,60
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C	4,25	29,60
FILIERE CULTURELLE	0,45	2,63
Catégorie A		0,17
Catégorie B	0,45	1,76
Catégorie C		0,70
FILIERE SPORTIVE	2,12	0,28
Catégorie A		•
Catégorie B	1,84	0,21
Catégorie C	0,28	0,07
FILIERE SOCIALE	0,00	6,35
Catégorie A		3,81
Catégorie B		-,
Catégorie C		2,54
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	3,02
Catégorie A		3,02
Catégorie B		3,02
Catégorie C		3,02
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A		0,00
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A		0,00
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0.00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE ANIMATION	6,66	47.02
Catégorie B	1,00	17,93
Catégorie C	5,66	0,00 17,93

TOTAL 16.23 74.64

E mploi

Nombre de CDI conclus au cours de l'année

Oui Avez-vous conclu un ou plusieurs contrats à durée indéterminé au cours de l'année ?

				Foncdement du recrutement	ecrutement			
	Article L332-8,1	Article L332- 8,2°	Article L332-8,3°	Article L332-8,4°	Article L332-8, 5°	Article L332-8,6°	5	
	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Cas	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE	E							
Administrateurs								
Attachés								
Secrétaires de mairie								
Rédacteurs								
Adjoints administratifs								
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieurs en chef								
Ingénieurs								
Techniciens								
Agents de maîtrise								
Adjoints techniques								
Adjoints techniques des établissements								
d'enseignement								

FILIERE TECHNIQUE

FILIERE CULTURELLE		
Conservateurs du patrimoine		
Conservateurs des bibliothèques		0
Attachés de conservation du patrimoine		
Bibliothécaires		
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique		0
Professeurs d'enseignement artistique		
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	r-i	
Assistants d'enseignement artistique		0
Adjoints territoriaux du patrimoine		0
FILIERE CULTURELLE	0 0 0	
FILIERE SPORTIVE		
Conseillers des APS		
Educateurs des APS		
Opérateurs des APS		
FILIERE SPORTIVE	0 0	
FILIERE SOCIALE		
Conseillers socio-éducatifs		0
Assistants socio-éducatifs		
Educateurs de jeunes enfants		
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux		0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)		0
Agents sociaux		
FILIERE SOCIALE	0 0 0	0 0

FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Médecins		0
Psychologues		0 0
Sages-femmes		0 0
Cadres de santé paramédicaux		0 0
Puéricultrices cadres de santé		0 0
Puéricultrices*		0 0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques		0
Infirmiers en soins généraux		•
Infirmiers		0 0
Aides-soignants		0 0
Auxiliaires de puériculture		0 0
Auxiliaires de soins		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0 0 0 0	0 6
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes		0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale		
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens		
Techniciens paramédicaux		C
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0 0 0 0 0	9
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Directeur de police municipale		0
Chefs de service de police municipale		0
Agents de police municipale		0
Gardes-champêtres		0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0 0 0	0

FILIERE INCENDIE ET SECOURS							
Contrôleurs, colonels							0
Capitaines, commandants, lieutenants- colonels							0
Médecins, pharmaciens							C
Lieutenants							
Cadres de santé							0 0
Infirmiers							
Sous-officiers							
Sapeurs et caporaux							
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION			-				
Animateurs							0
Adjoints d'animation							0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0 0
TOTAL	0	1	0	0	0	0	0

A.3.4 Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe

E mploi

Champ: les tableaux qui suivent concernent les agents contractuels sur un emploi non permanent ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2023

Tableau 1.3.1.a. - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

	an E	Effectifs rémunérés au 31 décembre 2023	és 023	Effectifs ayar un jour entre	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023	és au moins 2023 et le 31
	Hommes 1.3.1(1)	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)		1	,	1017:0:4	1	•
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	1	•	N C		7	7
Assistants maternels			oc			
Assistants familiaux			0 0			
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)			0 0			0 0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un						9
accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	1	m	4	17	20	37
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé		LC C	9		10	10
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement					OT	TO
par les CDG)			0			0
Apprentis		2	2		V	
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois			0		7	0
Vacataires (hors jury de concours)			C	Cr.		,
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)			0	0	1 -	* "
TOTAL	2	121	1.4	23	27	C C

Tableau 131b - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984) Contrartuels recruiés sur un contrat de projet	Homm 1.3.1b	1.3.1b	Total 0 2,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
du 26 janvier 1984)		00 88	
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 ianvier 1984)			
		3.38	
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner <u>uniquement</u> <u>par les CDG</u>)	iquement		
		2,17	7 2.17
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	r le cumul		
	0	00,00 10,00	0,01
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0,43 0,14	
F	TOTAL 4	4,82 10,93	

•E mploi

Champ : personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires, ayant été présentes au moins un jour durant l'année 2023.

Non

Avez-vous eu recours à du personnel temporaire provenant d'une entreprise privée ou bien un CDG?

	Effectifs au 31 déce	Effectifs présents au 31 décembre 2023	Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023	Effectifs présents au moins jour entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023
_	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)	Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
FILIERE TECHNIQUE				
FILIERE CULTURELLE				
FILIERE SPORTIVE				
FILIERE SOCIALE				
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE				
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
FILIERE INCENDIE ET SECOURS				
FILIERE ANIMATION				
Personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim)				

E mploi

Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2023

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires títulaires et stagiaires et les contractuels occupant un emploi permanent au un emploi non permanent, présents au 31/12/2023.

		Titulaires et stagiaires	permanent	Contractuels occupant un emploi non Dermanent
Sexe	Age*	1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)
	moins de 20 ans		2	
	20 à 24 ans	2	7	
	25 à 29 ans	3		
	30 à 34 ans	9		
	35 à 39 ans	6		
HOMMFS	40 à 44 ans	16		
	45 à 49 ans	16		
	50 à 54 ans	17	2	
	55 à 59 ans	17		
	60 à 64 ans	6		
	65 ans et plus	4		
	TOTAL	66		2
	moins de 20 ans	entral della manufatta della m	7	
	20 à 24 ans	T		
	25 à 29 ans	21	14	2
	30 à 34 ans	33	16	2
	35 à 39 ans	33		2
EEMMES	40 à 44 ans	25		2
Company	45 à 49 ans	34		
	50 à 54 ans	42	4	2
	55 à 59 ans	40		
	60 à 64 ans	26		
	65 ans et plus	2		
	TOTAL	257	110	12
	moins de 20 ans	0	6	0
	20 à 24 ans	3	52	2
	25 à 29 ans	24	18	2
	30 à 34 ans	39	18	2
	35 à 39 ans	42	19	2
FNSFMRIF	40 à 44 ans	41	16	2
THOUSE	45 à 49 ans	50	12	1
monoscipacione	50 à 54 ans	59	9	2
	55 à 59 ans	57	7	
	60 à 64 ans	35	0	0
	65 ans et plus	6		0
	TOTAL	356	124	



1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivité en positions statutaires particulières au 31/12/2023, par sexe

au 31/12/2023	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75)		1983	RICHTERS
Fonctionnaires et contractuels			0
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un		100	
congé équivalent pour les contractuels	6	17	23
Fonctionnaires et contractuels			
dont disponibilité de droit	3	4	7
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent		155	
Fonctionnaires et contractuels		2	2
En congé spécial (article 99)			
Fonctionnaires uniquement			0

tachés dans une autre structure (article 64)	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique d'Etat			
Fonction publique hospitalière			
Autre collectivité	American Inc.		
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial			
Autres structures*			

^{*}Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité :		80.5000000	5000500
Fonctionnaires uniquement	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité			Carlotte Control
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité		1	
Changement de filière		-	

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) Fonctionnaires et contractuels	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	10	17	27
dont mis à disposition d'une organisation syndicale		2	2

E mploi

1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

Champ : fonctionnaires originaires d'une autre structure, en position statutuire particulière au 33/32/2023.

au 31/12/2023	Emploi non	fonctionnel	Emploi for	ctionnel	Emploi d	e cabinet
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Détachés dans votre collectivité et issus de :		The said of the said of the				Terrifica
Fonction publique d'Etat		THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 I	A		CALL STREET	
Fonction publique hospitalière						
Autre collectivité				-		
Autres structures*						
*par exemple - function publique d'un État de l'Union eusopéenne (EEEUE)						

E mploi

1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*)

Champ: fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2023.

au 31/12/2023	Fonctio	onnaires	Contractu emploi per	
Mis à disposition de votre collectivité	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		1		
dont originaire de la fonction publique d'Etat				
(*) Décret n° 2009 Ego du 19 iu - 2009 11.1				

²⁰⁰⁸ relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics

E mploi

1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

Remarque : seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé	
d'emploi au cours de l'année ?	Non

Si OUI, afficher le tableau suivant :

1/12/2023	Hommes	Femmes	Total
Depuis moins d'1 an		Tellinies	Total
De 1 an à moins de 2 ans			
De 2 ans à moins de 5 ans			
entre 5 et 10 ans			
THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH			

Fin de la prise en charge au terme	de 10 années en raison :
------------------------------------	--------------------------

- de l'expiration des droits à prise en charge financière	
- de l'admission à la retraite	0
- du non-respect grave et répété de ses obligations	0
- du refus répété des offres d'emplois proposées	0
	0

E mploi

1.6.1

d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation hiérarchique, statut et sexe

Tableau 1.6.1.0 : Collectivités concernées

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2023 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ?

Oui

Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

Tableau 1.6.1.a : Agents BOETH sur un emploi permanent

	Titulaires et	Titulaires et stagiaires	Contractuels sur emploi permanent	sur emploi anent
Catégorie hiérarchique	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
А		1		
В				
C	9	24		

Tableau 1.6.1.b : Agents BOETH sur un emploi NON permanent

Dont apprentis	Femmes	
TOTAL Dont apprent	Hommes	
AL	Femmes	
TOTAL	Hommes	

1.6.2 -Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et taux d'emploi

E mploi

Champ: toutes les collectivités sont concernées y compris celles de moins de 20 agents.

1.6.2a - Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi	_	
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous- traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé		
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2		
Unités déductibles *	00'0	323339

1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)	
Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent employés par la collectivité au 31/12/2023	32
Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	6,53
Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	6,53

(*) Les unités déductibles sont le résultat de la conversion en unités du montant en euro des quatre types de dépenses couvrant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 réalisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter partiellement l'obligation. Le nombre d'unités déductibles est égal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses décembre de l'année 2020 (17 375,78 €).

E mploi

18.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

Tableau 1.8.1.a : Fonctionnaires

Oui Existe-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une activité à titre accessoire?

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prevu par l'article 11 du décret n°2020-69		Hommes			Femmes		
du 30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie C Catégorie A Catégorie B	Catégorie	Total
Expertise et consultation (Art.11, 1")		1		-	2	Coregorie	•
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	3			-	F		2 1
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)		-		+	1 -		0 0
Activité agricole (Art.11, 4°)		1			7		7
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)							0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art.11 6°)							0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)							C
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)				1			1
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)							0
Services à la personne (Art.11, 10°)						1	•
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)						1	10
Total	3	1	0	2	2	-	0

Tableau 1.8.1.b : Contractuels sur emploi permanent

Non Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité à titre accessoire?

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Iype d'activite exercee à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69		Hommes			Femmes		
du 30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie A Catégorie B Catégorie Catégorie A Catégorie B	Catéporie	Total
Expertise et consultation (Art.11, 1°)					0	200	•
Enseignement et formation (Art.11, 2°)							
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)							0 0
Activité agricole (Art.11, 4°)							0 0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale							0 6
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint à son partenaire							
lié par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art.11.6°)							0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)							C
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une							
personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)							0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes							
d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)							0
Services à la personne (Art.11, 10°)							6
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11*)							
Total	0	0	0	C	o	c	
	TANK A STATE OF THE PARTY OF TH			>			171

TABLEAU INTRODUCTIF PARTIES B et C - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL

. Pecrutement

1.9.0

Bilan des arrivées et départs dans l'année 2023

Champ : le tableau qui suit concerne les agents en emploi permanent dans la collectivité au 31/12/2023 et ceux arrivés en 2023.

Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2023	490
la collectivité Nombre de départs de la collectivité en 2023	104
Nombre d'arrivées dans la collectivité n en 2023	173
Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2022	483

ecrutement

1.9.4

Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2023, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe

Champ : les tableaux qui sulvent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi fonctionnel, arrivés en 2023 et rémunérés au 31/12/2023.

Tableau 1.9.1.a : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2023

			P.	nctionnaire	s de la fond	tion public	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale	le		
	Adminis	Administrateurs	Atta	Attachés	Ingénieu	Ingénieurs en chef	Ingénieurs	ieurs	Au	Autres
	Hommes	Hommes Femmes Hommes Lowers Lowers Lineary	Hommes	Fammer	Hommor	Lommor	II Comment			
Emplois fonctionnels administratifs:				2	Commission	Commes	Commes	remmes	Hommes	Femmes
Directeur général des services ou directeur										Call Spicerally
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint										
Emplois fonctionnels administratifs :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		SESSION OF STREET	1918 618 Sec. 31	200000000000000000000000000000000000000	Children and a	THE STREET STREET	One of the second	Children Cooling	1
Directeur général des services techniques										
Directeur des services techniques										
Emplois fonctionnels administratifs :		Recognitions	MS (55)(55)(57)		CHILD SERVICE	CONTRACTOR SALES	THE REAL PROPERTY.			
Directeur départemental des services d'incendie et secours				ACHORATIC DOCUMENTS						
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours										
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	C	C	•	0	0	•

Tableau 1.9.1.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2023

			Foncti	onnaires iss	us d'une au	itre admini	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)	E. FPH)		
	Adminis	Administrateurs	Atta	Attachés	Ingénieu	ngénieurs en chef	Ingér	Ingénieurs	Au	Autres
	Hommes	Femmes	Hommes	Fammas	Hommoe	Lommor	Hommes Femmes Fammas Hommas Loumnes Loumnes Fammas Loumnes Fammas Lounnes Fammas	1		
Emplois fonctionnels administratifs :				3	2	remines	Commes	remmes	ноштея	Femmes
Directeur général des services ou directeur		The state of the s				Nach State of State o				
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint										
Emplois fonctionnels techniques :						100 P. C.	STATE OF THE PARTY	100000000000000000000000000000000000000		
Directeur général des services techniques									The section	
Directeur des services techniques										
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		848/0/0/84K	25-Strikes Seed		San Page Control	CONTRACTOR	CONTRACTOR OF THE PERSON OF		SOURCE STREET	
Directeur départemental des services d'incendie et secours										
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours									-	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	C	C	0	C	0	0	C	•	•	

Tableau 1.9.1.c : Contractuels sur emploi permanent arrivés sur un emploi fonctionnel en 2023

	Contract	Contractuels sur
	emploi p	emploi permanent
	Hommes	Hommes Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur		
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint		
Emplois fonctionnels techniques :	SECOND CONTRACTOR SECOND	
Directeur général des services techniques		
Directeur des services techniques		
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :	SCHOOL STATE OF STATE OF	SPECIAL COLORS
Directeur départemental des services d'incendie et secours		
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours		
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	C	

### Comparison of Comparison o	The property of the property o	Arment Breet	Vois		en pro, selection							- Bellins		181	The same of the sa			Da spirit and	
	Promote an investigation of the control of the cont	Arment Breet	O SERVICE		in pro, selection									Reinfegr		I		NeCrute	ants
	Recover a minor day to the color of the colo	Asent d				Article 38								agents non re pendant la péries	reumerds d' le d'absence d'		Derivation of the		Temps non complet
	TALLER ACTIVATIONS ATTACK TALLER SECONDALIST	gent 464 present ricient en 2023 en 28 en tam 2023 en 9-e contract en naterit nomme	that the second	fat présent del fat présent en vei 2022 en tan t dans que contractant permanent		(travaliteurs handicapie)								etor de dsperbite	8		- Kon	-	ornmes. Fermes
	note transport to the second of the second o		STATE OF THE PERSON					STATE		STORY STORY		Section (Section)	Section Section	Se distriction	SCHOOL SPANS		To the second		201
	Pulme recentive.																0.5	H	
	30/2008/3513 EE/194								-								0		
	FLIERE TECHNIQUE	•	0	0		•	0	0	T. Carlotte	The second second	STORES OF				,			-	
					STATE OF STREET		CHARLES THE STATE OF	Market Street	The state of the s							0		-	
	Streets obsesses																0 0		
	do se malbler		-														0		
	of native sections of the section of	5							7								0.00	4	
Control Cont	S - LITTLE AND	\$	0	0			0		,		Contraction of the last	-		-					
	LIGHE CALTURELE	STEEL STREET												•	•				•
Control Cont	services to certificate		-														O		
Control of the cont	childs de consilvation do natimetire								+								0 0		
	greus of trabitaements of made rement artistique		-					1									0		
	esteurs d'innelprement artistique																0 0		
	estants de centervation du patrimoine et des bibliothéques stants d'examenant artistiques																		
	solvit control and by partitions		-				1										0		
		•		•	0			•	0	•	STREET		STATE OF THE PARTY						
Market M			SOUTH STATE	The second second		Salar Sandhiller	Contraction of the Contraction o	Contraction of the last			100 (d) (d)	West and				•			•
MERCANNIA MATERIAL M	altours des A/S.						l										0		
			-	William Parkers and Street Street Street			2000	The state of the s									1 0		
THE CONTROLLED BY THE CONTROLL	FARES SOCIAL	0	0	•	•	a		0	1	0	0			0	9	0	2000		
Marie Mari							-		-				STATE OF THE PERSON NAMED IN	STATE OF THE PARTY		Section Control			Carried Street
Mathematical Control of the contro	artis socie-éducatis																0 0		
	Stocks as journey or and		1														0		
	ts specialisés des écoles maternelles (435M)															10000	0 0		
		The second second								-							0 0		
Control of Lincolne and the Control of Con	OCIANE						100						9	•		0	1		•
March of colorate and colorate March of col	Ditt.														_		0		
Control of control o	Seemen						-										٥		
Control of Control o	n de unte paramèdicano																0 0		
Control of the bring shapes Cont	sultram cadem de sante					1										00000	1 0		
Control Cont	s de sante Inflimiers, réeducateurs et austrains réédon techniques								-						1		D		
THE MATERIAL PROTECTION OF THE PROTEST OF THE PROTE	den en sichs erinfestus		+					1									0		
State Stat	661							-	-				1				0.6		
Figure F	Acoptants aleas de puericulture		+														0		
																	0.0	1	
	STREET WITHOUT TOWN OUT		0	•		0	0		•	•	0		•	0	0	•	0		0
	seurs-kinkolibei apeulee, prychomotholens et orthophorystes.							Name of the last	STREET,	STATE STATE OF STATE	THE STATE OF THE PERSON NAMED IN			SPECIAL STREET	STANGEN S	MILES STREET			
	tiones podiologues, et gathérapeutes, arthoplates et manipulateurs etresadiologie médicale hors disse																		
	addites, which hashes, pharmaciens														-		0		
	STATE SALVES AND REPORTS	•				0	0	•				Section 1		T. Carrier	The second second				- Company
	FRIENDS POLICE MUNICIPALE	ARREST AGONE	STATE OF STREET	Scale of the second				No.		TO THE PROPERTY OF		100		Section 1989				•	•
	o de service de perior municipale		-													The second	0		
	ts de golice municipale														-		0 0		
																The state of the s			
The broader to characteristic contains the contraction of the contract		SHOW THE REAL PROPERTY.	Name of the last	THE STATE OF THE STATE		The state of the s						0	0	•	•	•		0	
	roleum, colines; Daines, commendants, l'eutenants culonchs		+														D		
	ecitis, pharmaciens							-	-				T				6 (
	enarth.											Ī					0 0		
	THE STATE		-					1									0.1		
	-chickers																0 0		
			•	100	STEEL STREET		•					•	•				- Control	-	
		The Control of the Co			STATE OF STREET	SALES PORTE			Salah di Salah			THE SPECIAL	STATE AND INCOME.	Seat Vines					
		J.	П						-7									-	
		•				•	0	•	1	Seption Co.	0			•				1 6	



1.9.3

Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe

Champ : les tobleaux suivants concernent les agents contractuels sur un emploi permonent, arrivés au cours de l'onnée 2023 et rémunérés au 33/12/2013

Tableau 1.9.3.a : Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

			Contractuels		
	Temps cor	nplet	Temps non co	pmplet	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Remplaçants	8	30	11	53	102
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)					0
Retours (agent rémunéré pendant la période)			-		0

<u>Tableau 1.9.3.b</u>; Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)

Cadres d'emplois			Contractueis ilés aux cadres d'empl		
and the same of th	Temps co		Temps non	27	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE	nommes	Femmes	Hommes	Femmes	
dministrateurs				7	received a
ttachés		1			Harry Control
ecrétaires de mairie édacteurs				- 1	
djoints administratifs		1			
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	2	0	0	
FILIERE TECHNIQUE		2	O	U	to be a large
ngénieurs en chef				- 20	COLUMN TO SERVICE
ngénieurs					
Fechniciens					
Agents de maîtrise Adjoints techniques					
Adjoints techniques des établissements d'enseignement		2			
FILERE TECHNIQUE	0	2	0	0	
FILIERE CULTURELLE		2	9	0	
onservateurs du patrimoine					
Conservateurs des bibliothèques					
kttachés de conservation du patrimoine		1			
ibliothécaires					
Pirecteurs d'établissements d'enseignement artistique					
rofesseurs d'enseignement artistique ssistants de conservation du patrimoine et des hibliothèques					
ssistants de conservacion du patrimoine et des dibliothèques					EU NO R
djoints territoriaux du patrimoine	-			183	AVASTOLIST OF
FILIERE CULTURELLE	0	1	0	0	
FILIERE SPORTIVE	-	1	9	V	- I SATE AS PA
onseillers des APS			1		0.5001
ducateurs des APS				100	15.00
Dérateurs des APS				100	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE Conseillers socio-éducatifs					
ssistants socio-éducatifs					HERI ME
ducateurs de jeunes enfants				150	ALL SEE
Aoniteurs-éducateurs et intervenants familiaux				- 1	
gents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)					
gents sociaux					
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	The Party State
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
1édecins				98	STATE OF STREET
sychologues ages-femmes					The State of
adres de santé paramédicaux				5	
uéricultrices cadres de santé				188	LINE DE
uéricultrices*					Manual Control
adres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques		-			
firmiers en soins généraux				100	
firmiers				100	
des-soignants				100	
uxiliaires de puériculture					
uxiliaires de soins FILIERE MEDICO-SOCIALE					
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	To Take Des
asseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes					
				1000	2,034/125
édicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale				1276	
ologistes, vétérinaires, pharmaciens				- 1	
chniciens paramédicaux				100	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE recteur de police municipale					
recteur de police municipale efs de service de police municipale		Marine Committee of the		0.0	
ents de police municipale				12	
ordes-champétres				88	Cimels
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0				SA PARIS
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	U	0	0	0	
ntrôleurs, colonels	1			Person	AND SHAREST
pitaines, commandants, lieutenants-colonels					
decins, pharmaciens			- 1		
utenants					
dres de santé				100	K P S
us-officiers				195	
peurs et caporaux					
FILIERE INCENDIE-SECOURS					
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	41
mateurs					
124 40 6 24					and the second
oints d'animation FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	



1.9.4.0

Départs dans l'année 2023, par motifs de départ et selon le sexe et la catégorie

Champ: les tableaux qui suivent concernent d'une part les agents titulaires et stagiaires et, d'autre part, les agents contractuels sur emploi permanent

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2023

Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2023

Tableau 1.9.4.a - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2023

	Motif de départ définitif ou "temporaire" . Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes) . Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)		10000						
	Décharge totale de conde pour constant de				0				
	(article 100)				0				
	. Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)				0				
Départs "temporaires"	. Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)				0				
	. Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)				0				
	. Mise en disponibilité	0	0	0	0	0	0	6	
	- de droit				0		-	2	
	-sur demande				0			d	
	. Congé parental				0				
	. Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)			2	2		3	2	
	. Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures:fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière,dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2023)				0				
	. Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical				0				
Départs "définitifs"	. Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG				0				
peparts definitifs	Demission				0		-		
	. Départ à la retraite			3	3	1	2	6	
	Licenclement				0	- 1	- 2	0	
	Décès				0				
	. Transfert de compétence				0				
	. Rupture conventionnelle				0	- 1			
	. Congé spécial				0	-	-		
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)				0				
	Total	0	0	5	5	2	5	14	2
	Départs Fonctionnaires (correspond au 3 du shéma de calcul de la variation des effectifs)	0	0	5	5	2	5	14	2

Tableau 1.9.4.b - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2023

	Motif de départ définitif ou "temporaire"		Homi	mes			Fem	mes	
	Walland Co.	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les				0				1000
Départs "temporaires"	. Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)				0				
temporaires	. Congé formation au-delà d'un an			- 0	0	-			CODESCRIC
	. Congé parental				0		-		
	. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)				0				
	. Démission		-		0				
	. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2023)		2	16	18	1	5	45	5
	dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractueis mis en stage dans l'année 2023)				0				
	. Départ à la retraite				0				
Départs "définitifs"	Licenciement		-		0				
eparts acrimais	. Décès				0				
	. Transfert de compétence				0				
	. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année			3	3			7	
	. Rupture conventionnelle								
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)				0				
	Total	0	2	19	21	1	5	52	5
	Direct Co. L. L.								36
	Départs Contractuels sur emploi permanent (correspond au 4 du shéma de calcul de la variation des effectifs)	0	2	19	21	1	5	52	58

. Parcours pro

Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2023

1.9.4.1

Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique

00 Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours Total Total Total Total 0 Catégorie C Catégorie C Catégorie C Catégorie C de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique 0 0 Catégorie B Catégorie B Catégorie B Catégorie B Femmes Femmes 0 Catégorie A Catégorie A Catégorie A Catégorie A 0 0 Catégorie C Catégorie C Catégorie C Catégorie C 0 0 Catégorie B Catégorie B Catégorie B Catégorie B Hommes Hommes Hommes 0 0 Catégorie A Catégorie A Catégorie A Catégorie A Oui Oui 1.9.4.2 Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2023 Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2023 Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2023 Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2023 Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2023 Tableau 1.9.4.1.b : Contractuels sur emploi permanent Tableau 1.9.4.2.b : Contractuels sur emploi permanent Nombre de procédures initiées par un agent, en 2023 Nombre de procédures initiées par un agent, en 2023 Tableau 1.9.4.1.a : Fonctionnaires Tableau 1.9.4.2.a: Fonctionnaires Parcours pro au sein de votre collectivité? au sein de votre collectivité ? Total Total

. Parcours pro 1.9.5 Titularisations et stayes au cours de l'année 2023

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, ayant fait l'objet d'une décision, au cours de l'année 2023.

Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage Prolongation de stage Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap) Refus de titularisation Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023		Hommes	Femmes
Prolongation de stage Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap) Refus de titularisation Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023	Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	σ	
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap) Refus de titularisation Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023	Prolongation de stage		
Refus de titularisation Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023	Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handican)		
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023	Refus de titularisation		
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023 Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023	Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2023		
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023.	Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023	· ·	
	Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023		

1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2023

Tableau 1.9.6.1.a : Avancements

Parcours pro

ombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2023 un :	Hommor	Lommon
	HOIIIIES	remmes
. aVantement a echelon :	65	176
- ayant atteint l'indice sommital de teur grade	5	
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur arade	E L	
	37	971
. avancement de grade :	7	36
- au choix par vole d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi pur appréciation de la valeur professionnelle et des aramis de		
l'expérience professionnelle des agents	9	20
- au choix par voite d'inscription à un tribiteau comuse d'humrement étrabit ancès une céleation		1.7
and the second of the second o	-	-
- nar sélection obérée exclusivement par voie de ronnours profescionnel		

Tableau 1.9.6.1.b : Promotion interne

nombre de fonctionnaires ayant ete machias du liste a aptitude :	Hommes	Femmes
Promotion interne sans examen professionnel :		
- dont nambre d'agents n'ayant pas êté nommés dans la callectivité		
. Promotion interne suite à un examen professionnel :		
- dont nambre d'agents n'ayant pas été nammés dans la collectivité	1	
- Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :		
- dont nambre d'ayents n'ayont pas été nommés dans la collectivité		
Total		SHOP SHOW SHOW

Tableau 1.9.6.1.C: Promouvables pour un avancement de grade

Nombre de tonctionnaires Promouvable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement. établi par annrécitation de la valeur professionnelle et des armits de		
romouvable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi nar annréciation de la valeur professionnelle et des armis de	Hommes	Femmes
l'expérience professionnelle des agents"		
Promouvable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel		
Total		
	,	

tableau precédant concerne les fonctionnaires qui étaint <u>suceptibles</u> d'obtenir un avancement de grade ou cours de l'année



1.9.6.2 Avancements de grade dans l'année 2023 par fillère et catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement de grade, au cours de l'année 2023 et rémunérés au 31/12/2023.

			Suite à l'a	Suite à l'avancement de grade			
	CATE	CATEGORIE A	CATEG	CATEGORIE B	CAT	CATEGORIE	
Filières	Hommes 1.9.6.2(1)	Femmes 1.9.6.2(2)	Hommes	Femmes		Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE			(6)3:0:0:	1.5.0.2(4)	1.9.6.2(5)	1.9.6.2(6)	
FILIERE TECHNIQUE				7			9
FILIERE CULTURELLE					2		12
FILIERE SPORTIVE							
FILIERE SOCIALE							1
FILIERE MEDICO-SOCIALE							Н
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
FILIERE INCENDIE ET SECOURS							
FILIERE ANIMATION		The state of the s	2		•		
TOTAL		6	-		-		2
		-	7		4		22



1.9.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contratuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2023

Fonct	ionnaires et contractuels sur emploi pe	ermanent
	Hommes	Femmes
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		



1.9.8 Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par fillère, cadre d'emplois, sexe

Remarque : Seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

CADRE D'EMPLOIS	CONC	Concours	examen professionnel	ressionnel	2 S S S
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateurs					C
Attachés					
Secrétaires de mairie					
Rédacteurs					
Adjoints administratifs					
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	O	c	
FILIERE TECHNIQUE					Ď
Ingénieurs en chef					C
Ingénieurs					0 0
Techniciens					0 0
Agents de maîtrise					
Adjoints techniques					
Adjoints techniques des établissements d'enseignement					
FILIERE TECHNIQUE	0	0	U	C	
FILIERE CULTURELLE			•		
Conservateurs du patrimoine					C
Conservateurs des bibliothèques					5 0
Attachés de conservation du patrimoine					
Bibliothécaires					
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique					
Professeurs d'enseignement artistique					
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					
Assistants d'enseignement artistique					
Adjoints territoriaux du patrimoine					
FILIERE CULTURELLE	0	0	C	O	
FILIERE SPORTIVE)	D	
Conseillers des APS					O
Educateurs des APS					
Opérateurs des APS					
FILIERE SPORTIVE	C	c			5

FILIERE SOCIALE

Conseillers socio-éducatifs				Name and Address of the Owner, when the Owner, which t	
Accietante conio Aduantife					0
Assistants sucio-educatits					0
Educateurs de jeunes enfants					0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux					0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)					
Agents sociaux					
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE)	
Médecins					C
Psychologues					
Sages-femmes					
Cadres de santé paramédicaux					
Puéricultrices cadres de santé					
Puéricultrices*					0 0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques					0
Infirmiers en soins généraux					C
Infirmiers					0 0
Aides-soignants					0 0
Auxiliaires de puériculture					o c
Auxiliaires de soins					
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	C	Û	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE				Ò	
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes					0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale					0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens					0
Techniciens paramédicaux					0 0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale					C
Chefs de service de police municipale					0
Agents de police municipale					C
Gardes-champêtres					0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	U	0	•

FILIERE INCENDIE ET SECOURS

Contrôleurs, colonels					0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels					0
Médecins, pharmaciens					0
Lieutenants					0
Cadres de santé					C
Infirmiers					0
Sous-officiers					0
Sapeurs et caporaux					0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateurs					0
Adjoints d'animation					0
FILIERE ANIMATION	O	C	0	c	C

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du codre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014,

TOTAL



Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités Parcours pro 1.9.9 dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie

Au cours de l'année 2023, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires
pénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur
ou de catégorie supérieure ?

Non

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A			0
Catégorie B			0
Catégorie C			0
Total	0	0	0



2.1.0 Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Non
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	



2.1.1

Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents dans les effectifs au 31/12/2023

Chomp. Jes labieaux qui sulvent consernent les fanctionnaires présents dans les effectifs au 32 décembre 2023

Tableau 2.1.1.1.: Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *	nctionnaires tagiaires) *	Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)	s d'absence (en idaires)	Nombre d'arrêts**	arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour maladie ordinaire	47	159	1380,0	5 538,0	100	398
	Compressible	Pour accidents du travail imputablés au service	4	7	53,0	518,0	4	7
		Pour accidents du travail imputables au trajet		7		796,0		7
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service		4		440,0		9
	Non-compressible	Non-compressible Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	1	2	10,0	730,0	1	2
		Pour congé de maladie de longue durée		4		1412,0		4
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé						
		Pour maternité ou adoption		11		1342,0		13
Autres	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoptine (3) quist, pour patennité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	2		50,05		2	
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comié d'oteveres sociales, réserviste, pompier volontaire) ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	56	121	0'69	452,0		
		Total	08	315	1562,0	11 228,0	107	435

" Si un agent a été absent sur plusieurs páriodos dans l'année, ne le campter qu'une seule fois

** 51 un otrèt est prolongé, ne le compter qu'une seult fois. Ne comptabilizer que les arrêts ayant danne lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure

- en congé maternité paur les fonctiannaires ,

Tableau 2.1.1.2.: Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

							Nombre de fonct	Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2023*	moins un jour dans	l'année 2023*				
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour maladie ordinaire		3	11	28	26	21	32	ž.	ć.			
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service				1	-					1	4	206
		Pour accidents du travail imputables au trajet					2					,		H
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service							1	-	2			7
	Non-compressible	Non-compressible							-					ď
		Pour congé de maladie de longue durée							-		7			m
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé							7		m			4
		Pour maternité ou adoption			2	80	-							0
Autr	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patennié et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)			-			1						n 2
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, mariage, décès, concours, foreuves sociales, réserviste, pompler volontaire) ou formation particulière [ex: BAFA], hors motif syndical ou de représentation			60	33	31	On On	26	14	11	q		147
		Total	0	8	a	09	61	52	63	4	63	7		1
		The state of the s					1		THE COLUMN TWO IS NOT THE PARTY OF THE PARTY	I and the second			4	395

si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fais

Tableau 2.1.1.3.: Nombre de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par âge

							Nombre de jou	Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2023	fonctionnaires dans l	année 2023				
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 and of mine	TOTAL
		Pour maladie ordinaire		26	259	774	1 052	809	589				and to the co	
	Compressible	Compressible Pour accidents du travail imputables au service										388	32/	6 918
						n	26			22	116	367		571
-		Pour accidents du travail imputables au trajet					12		191	365	228			796
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service							34	4	37	365		440
ž	on-compressib	Non-compressible Pour congé de longue maladie, congè de grave maladie							365		375			740
		Pour congé de maladie de longue durée							376					OH/
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé							505		1047			1412
		Pour maternité ou adoption			722	Ubb	136							0
									***************************************					1342
Autres raisons	ilsons	Pour naissance ou pour farrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (a jours), pour patentité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)			52			82						50
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, maringe, décès, concours, fonctions électives, maringe, décès, concours, fonctions électives, parrighent au Comfé d'Couvers sociales, réservoite, pompler volontaire,, Jou formation particulier (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation			d.	93	124	116	08	37	41	16		125
		Total	0	36	525	1,862	1 336	740	1 700					
								100	1/20	2.043	3.063	1136	327	12 790



212

Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2023

champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi permanent prèsents dans les effectifs au 31 décembre 2023

Tableau 2.1.2.1 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

Femmes Hommes Fem 179,0 Fem 3 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				Nombre de contractuels sur emploi permanent *	ontractuels rmanent *	Nombre de Joun	Nombre de journées d'absence	Nombre d'arrêts**	'arrêts**
Pour conge maladie Pour conge maladie Pour conge maladie Pour conge maladie Pour accidents du travail imputables au service Pour accidents du travail imputables au service ou à Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à Pour maladie professionnelle, maladie Pour maladie professionnelle, maladie Pour congé de grave maladie Pour congé de grave maladie Pour congé de grave maladie Pour maladie				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Compressible Pour accidents du travail imputables au revice 3 Pour accidents du travail imputable au service 3 Pour accidents du travail imputable au service ou à 1 Pour materie professionnele, maladie imputable au service ou à 2 Pour congé éans rémunération pour maladie 2 Pour maternité ou adoption 3 Pour maissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption 3 jours), pour patentié et accueil de l'enfant (12 jours ou 32 jours and 3 jours), pour patentié et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours ac cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance 13 jours) Pour autres raisons préciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pontipe volontaire) ou formation particulière (ex : 8AFA), hors motif syndical ou de représentation 16 ggg 183.0			Pour congé maladie	14	64		1 439.0	39	157
Non-compressible Pour macients du travail imputable au trajet Pour maciente professionnelle, maladie imputable au service ou à Pour malage professionnelle, maladie Pour congé de grave maladie Pour congé de grave maladie Pour maissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patennté et accueil de l'enfant (35 jours) ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (anfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comitée d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompler volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation Total		Compressible	Pour accidents du travail imputables au service		m		150,0		3
Non-compressible grandite professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnelle, maladie imputable au service ou à four congé de grave metal pour congé de grave metal pour congé de grave maladie Pour congé sans rémunération pour maladie Pour maternité ou adoption Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à naissance (30 jours) Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fontroins diectives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, riserviste, pompiler volontaire,) ou formation particulière (ex : 8AFA), hors motif syndical ou de représentation 16 98 183 0 1 1	69 69		Pour accidents du travail imputables au trajet		н		14.0		
pour congete professionnel Pour maternité de grave maladie Pour maternité ou adoption Pour noissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 3 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours) Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concuss, fonctions électives, participation au Conité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation 16 age 1880 17			Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à						1
Pour congé de grave maladie Pour maternité ou adoption pour maladie Pour noise sans rémunération pour maladie Pour maissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patentité et acueil de l'enfant (12 jours ou 3.2 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation inmédiate de l'enfant à la naissance (affant malade, mariage, déc-ès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompter volonistrie) ou formation particulière (ex.: BAFA), hors motif syndical ou de représentation Total	SN.	on-compressible	caractère professionnel						
Pour congé sans rémunération pour maisaire Pour maternite ou adoption Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patennté et accueil de l'enfant (15 jours ou 32 jours) adoption (3 jours), pour patennté et accueil de l'enfant (15 jours ou 32 jours) et en aissance (adjours) Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompter volonaire) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation Total		or compression	Pour congé de grave maladie						
Pour maternité ou adoption Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours) Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation Total			Pour congé sans rémunération pour maladie						
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 23 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 23 jours) au 23 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation 16 998 183 0 1			Pour maternité ou adoption	No. of Part of	1		112,0	Illustration of the control of the c	1
Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation Total 16 98 183 0 1	Autres raiso	Š	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)						
16 98 183.0			Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	2	29		130,0		
200			Total	16	86	183,0	1.845,0	39	162

* Si un agent a été absent sur plusieurs pénades dans l'année, ne le compter qu'une seule fais.

** Si un arrët est prolonyë, ne le compter qu'une seule fais. Ne comptabiliser que les arrëts ayant danne lieu à une absence.

Les congès pour couchez pathologiques sont à inclure

- en congé maladie pour les contractuels

Tableau 2.1.2.2. : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

						Nombre de c	ontractuels sur	Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année 2023	nt absents au mo	ins un jour dans	l'année 2023			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	. 25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	ans à 24 ans 25 ans à 29 ans 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 40 ans à 44 ans 45 ans à 49 ans 50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans 65 ans et plus	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	4	1 23	10	10	10	60	u		0			
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service												78
100000000000000000000000000000000000000		Pour accidents du travail imputables au trajet				-								3
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou a												
	Non-compressible	Non-compressible caractère professionnel												0
	and the same of th	Pour congé de grave maladie												•
		Pour congé sans rémunération pour maladie												0
		Pour maternité ou adoption (1)			1									0 +
Autros		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patemité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalication immédiate de l'enfant à la naissance (36 jours)												0
	CALOR	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompler volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation		4	н	, vo	11	o	. m	Ħ				31
		Total	4	27	12	16	73	14	10,			•		

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le campter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.2.3.: Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

					Manufact de	1 17 17 17							
					Nombre de	ivornare de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023	ce des contractu	els sur emploi pe	ermanent dans i	année 2023			
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	20 ans à 24 ans 25 ans à 29 ans 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 40 ans à 44 ans 45 ans à 49 ans 50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans 65 ans et plus	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
	Pour congé maladie	32,0	0'809	83,0	254,0	228,0	311,0	73,0	16,0	18,0			1,618.0
Compressible	Pour accidents du travail imputables au service					0'89		87,0					150.0
	Pour accidents du travail imputables au trajet				14,0							0) 1100	14.0
Médical	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel												00
Non-compressit	Non-compressible Pour congé de grave maladie												0'0
	Pour congé sans rémunération pour maladie												0,0
	Pour maternité ou adoption (1)			112,0									112,0
Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours na 123 jours par cas de naissance multiple), pour												0'0
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, nomoier volontaire,) ou		0,6	1,0	21,0	0'89	27,0	12,0	1,0				134,0
	Total	32,0	612,0	196,0	289,0	354,0	338,0	172,0	0,71	18,0	0'0	00	2 028,0



2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un 2.1.3 jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2023

Champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emplai NON permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2023.

Tableau 2.1.3.1.: Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de s sur emploi nor	Nombre de contractuels sur emploi non permanent *		Nombre de journées d'absence	Nombre d'arrêts**	l'arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour congé maladie	1		0,1	0,65	χ + 40	10
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service						
		Pour accidents du travail imputables au trajet						
Medical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel						
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie						
		Pour congè sans rémunération pour maladie						
		Pour maternité ou adoption						
Au	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)						
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volonitaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation			_	0.000,000,000		
		Total	•	9	Transmouth and	\$,	

Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule jois

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule foic. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

en congé maiadie pour les contractueis

Tableau 2.1.3.2. : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

						Nombre de co	intractuels sur es	mploi non permai	Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année 2023	ns un jour dans l'ar	nnée 2023			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	20 ans à 24 ans 25 ans à 29 ans 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 44 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie		2		2	-	-		-				
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service						1		4				
		Pour accidents du travail imputables au trajet												
Medical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à												
	Non-compacible	caractère professionnel												0
	NOIL-COMPLESSIBLE	Pour congé de grave maladie												
		Pour congé sans rémunération pour maladie												
		Pour maternité ou adoption												
ď	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patennté et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)										E		
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions electives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex; BAFA), hors motif syndical ou de représentation						*						0
		Total	0	2	0	2	1	1		+	c	-		

[&]quot; st un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fo

Tableau 2.1.3.3... Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent par motif et par âge

					Non	nbre de journées	d'absence des co	ontractuels sur en	Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent dans l'année 2023	dans l'année 202	23			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 an:	s 25 ans à 29 ans	20 ans à 24 ans (25 ans à 29 ans (30 ans à 34 ans (35 ans à 39 ans (40 ans à 44 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et	TOTAL
		Pour congé maladie		3,0	0	13,0	2,0	0'9		60				30.0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service												200
		Pour accidents du travail imputables au trajet												000
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à												o'o
	Mon commercible	caractère professionnel											BIG.	0'0
		Pour congé de grave maladie												00
		Pour congé sans rémunération pour maladie												000
		Pour maternité ou adoption												0.0
Au	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)												0,0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation		-										0,0
		Total	0'0	3,0	0'0	13,0	2,0	0'9	0'0	0'9 0'0	0'0	0'0	0'0	30,0



Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des 2.1.4 fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficie d'un conge paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2023,

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		2 50.0



2.1.5 Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent,

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2023.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A	Hommes		
	Femmes	1	212,0
Catégorie B	Hommes		
	Femmes		
Catégorie C	Hommes		
200 00 0 0 00000	Femmes	1	88,0



Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de soliciarité familiale au cours de l'année 2023.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale
Catégorie A	Hommes		
	Femmes		
Catégorie B	Hommes		
	Femmes		
Catégorie C	Hommes		
	Femmes		

Figanisation du travail

2.1.7

Entretiens avant et après des congés de 6 mois ou plus

Champ: les tableaux qui suivent concernent les agents sur emploi permanent.

Tableau 2.1.7.1. - Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2023 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2023 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé sans entretien ?	(Vide)

Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

r a-t-ii eu des nommes qui sont revenus au cours de l'annee 2023 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)
Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année 2023 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé sans entretien ?	(1640)



2.1.0

Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunèrés au moins un jour dans l'année, au caurs de l'année 2023

Tableau 2.1.8.1. - Fonctionnaires

Tableau 2.1.8.2. - Contractuels occupant un emploi permanent

Tableau 2.1.8.3. - Contractuels occupant un emploi non permanent

Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence			1			8
Nombre total d'agents rémunérés et auxquels a été potentiellement appliqué au moins soumis au jour de carence carence			1			T
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence			T			9
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)			59			178
Nombre de jours de carence prélevés			T .			8
Catégorie	A	8)	Y	8	3
		Hommes			Femmes	

Tableau 2.1.8.4.: Nombre de jours de carence prélevés aux agents par sexe et tranche d'âge

	٦			
		Titulaires et	Contractuels	Contractuels occupant un
		stagiaires	occupant un emploi permanent	emploi non permanent
Sexe	Age*	1.4.0(1)	1.4.0(2)	1.4.0 (3)
	moins de 20 ans		4	
	20 à 24 ans	4	16	1
	25 à 29 ans	1		
	30 à 34 ans	7	m	
	35 à 39 ans	21	4	
HOMMES	40 à 44 ans	4		
	45 à 49 ans	13	1	
	50 à 54 ans	11	1	
	55 à 59 ans	18		
	60 à 64 ans	8		
	65 ans et plus	5		
	TOTAL	92	29	
	moins de 20 ans			
	20 à 24 ans	1	38	2
	25 à 29 ans	23	16	
	30 à 34 ans	44	20	2
	35 à 39 ans	37	18	1
FEMMES	40 à 44 ans	31	00	2
	45 à 49 ans	51	15	1
	50 à 54 ans	45	1	
	55 à 59 ans	33	m	
	60 à 64 ans	19		
	65 ans et plus	1		
	TOTAL	285	119	8
	moins de 20 ans	0	4	0
	20 à 24 ans	5	54	3
	25 à 29 ans	24	16	0
	30 à 34 ans	51	23	2
	35 à 39 ans	58	22	1
FNSFMBIF	40 à 44 ans	35	8	2
	45 à 49 ans	64	16	1
	50 à 54 ans	56	2	0
	55 à 59 ans	51	3	0
	60 à 64 ans	27	0	0
	65 ans et plus	9	0	0
	TOTAL	377	148	6



2.1.9 Modalités de contrôle des arrêts maladie

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Non
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Non



Congés de proche aidant des fonctionnaires et 2.2.0 contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de proche aidant au cours de l'année 2023.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes		
categorie A	Femmes		
Catégorie B	Hommes		
categorie B	Femmes		
Catégorie C	Hommes		
categorie C	Femmes		



2.2.1 Modalités d'organisation du temps de travail

Champ . Te tableau qui sun concerne les agents occupant un emplar permanent à temps complet (qu'ils travallient à temps plein

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail déliberés avant le 1er janvier 2002 ?

Non

Biganisation du travail

Champ ' le tableau qui suit

2.2.3 Compte épargne-temps

gents sur emploi permonent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2023.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2023	yant un compte 1) au 31/12/2023		mis ayant auvert e temps (CET) en 23	dont nombre d'agents ayant auvect. dent nombre d'agents ayant déposé un compte épargae temps (CET) en des jauxs sur leur compte épargne temps (CET) en 2023	nts ayant déposé ompte épargne en 2023	Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2023	Nombre total doon nombre d'agents ayant d'agents ayant nompre pouvert un compre épargne temps (ETT) au 12023	dont nombre total d'agents ayant dépasé des Jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2023
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total
Catégorie A	10	100	1	7	-		-		
			4			12	67	80	19
Categorie B	17	33	100	m	9	11	50	9	17
Catégorie C	45	152	5	15	7	68	197	00	36
Toutes catégories	72	203	ø	X	UC.	10	200	The second secon	Carpotal part of the Co.

Champ le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité lacale au 31/12/2023

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2023	e jours accumulés au 31/12/2023	dont nombre de jours versés au titre de l'année 2023	rs versés au titre e 2023	Nombre de jours accumulés au 31/12/2023	dont nombre de jours versés au titre de l'année
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	149	186	48	68	335	116
Catégorie B	215	470	28	44	685	77
Catégorie C	356	1 936	29	290	2 292	319
Toutes catégories	720	2592	105	402	3312	507

Champ le tobleau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passès par la collectivité locule même s'ils n'y sont plus au 31/12/2023.

Catégorie A Hommes Femmes Hommes Femmes Femmes Hommes Catégorie B 23 37 8 220 8	2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommusion (d'. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2023	lisés sous forme en 2023	Nombre de jours indemnisés en 2023 titre de jours pris en compte au titre de la Rafp" en 2023	demnisés en 2023	Nombre de jours titre de la R	nbre de jours pris en compte au titre de la Rafp" en 2023	Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2023	urs donnés au int public en 2023
23 37 68 220		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Catégorie A	0	61						
	Catégorie B	23	37						
	Catégorie C	89	220						
Toutes catégories 0 0 0 0 0	Toutes catégories	16	318	0	0	0	0	0	Children Statement



2.2.2 Contraintes particulières concernant le temps de travail

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel) presents au 31 décembre 2023.

Tableau 2.2.2.1.: Fonctionnaires occupant un emploi à temps complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Superioris particulieres	Horaires décalés	Travail de nuit	e nuit	Travail le week-end	eek-end	Forfait		Astreintes	VER .	de travail réduit du fait de sujétions particulières		compensateur au cours de l'année	ur au cours nnée
_	Hommes Femmes	nes Hommes	se Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes F	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE															
Administrateurs															
Attachés											-				
Secrétaires de mairie										-	-				
Rédacteurs															
Adjoints administratifs															
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	c	c	
FILIERE TECHNIQUE										<u> </u>	,	5			
Ingénieurs en chef															
Ingénieurs															
Techniciens															
Agents de maîtrise															
Adjoints techniques															
Adjoints techniques des établissements d'enseignement															
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	c	C
FILIERE CULTURELLE										*		X	5	>	
Conservateurs du patrimoine															
Conservateurs des bibliothèques															
Attachés de conservation du patrimoine															
Bibliothécaires															
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	- 19														
Professeurs d'enseignement artistique								2							
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques															
Assistants d'enseignement artistique										+					
Adjoints territoriaux du patrimoine															
FILIERE CULTURELLE	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	C

Charles to Many	
	COLOGERIS OF SATS
	s
	Conseillers socio-éducatifs
	Acsistants socio-éducalifs
	Educateurs de Jannes enfants
	Moniteurs-édycateurs et intervenants familiaux
	Agents spécialisés des écloles maternelles (ASEM)
	Weents sociaux
o	
	Wedecins
CO	Sychologues
CC	ages-femmes
Diliters O	Ladres de santé paramédicaux
Distress	Dubricultrices cades de santé
Milites Milites	u-u-tricultrices*
satsin	adres de santà infimiers, rééducateurs et assistants mético-
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	echniques
Mistes Mistes	nfirmers en skins généraleux
mistes: C	nfimiers
mistes O	Aldes-solgnants
Inistes Initial State Initial State	Auxiliaires de puériculune
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Nuklibieres de soins
20 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
mistes 1	
	Aasseus's-ikinisithia-pateuts, psychomotriblens et orthophonistes
	rédicures-podologues et gothérapeutes, orthopístes et
	In the rest of the second and the se
	JOOGESTS, EVERTINIER, PLAIMACHITS
	echniciens paramédicaux
	A CANADA AND A CAN
	ilirecteur de police muinicipale
	ineis de service de police municipale
	igents de police municipale
	aardee-champétres

FILIERE INCENDIE ET SECOURS																	
Contrôleurs, colonels															_	_	
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels															-		
Médecins, pharmaciens				5-1											+	+	
Lieutenants															-	+	
Cadres de santé															-	+	
Infirmiers															-	+	
Sous-officiers														L	-	-	
Sapeurs et caporaux															-	+	T
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	B	0	0	0	-	c	c
FILIERE ANIMATION															5	>	
Animateurs			_												L		
Adjoints d'animation															-		Ī
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	C	C	C	c	c	c						

^{*} Comptabiliser les puéricultrises du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 vaat 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 avât 2014,

Tableau 2.2.2.2.: Fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	Sujétions particulières	Horaires déca	décalés	Travail de nuit	de nuit	Travail le	Travail le week-end	Forfait	ait	Astreintes	intes	Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particuliès	Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières	Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	ire d'un ensateur e l'année
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs																
Attachés																
Secrétaires de mairie																
Rédacteurs																
Adjoints administratifs																
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef																
Ingénieurs																
Techniciens																
Agents de maîtrise																
Adjoints techniques																
Adjoints techniques des établissements d'enseignement			A													
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		-	-													
FILIERE CULI URELLE		+														
Conservateurs du patrimoine		-														
Conservateurs des bibliothèques																
Attachés de conservation du patrimoine																
Bibliothécaires																
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique																
Professeurs d'enseignement artistique																
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques																
Assistants d'enseignement artistique																
Adjoints territoriaux du patrimoine																
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	C	0
FILIERE SPORTIVE								ž.						,	2	
Conseillers des APS																
Educateurs des APS																I
Opérateurs des APS																
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
FILIERE SOCIALE		L	_													
Conseillers socio-éducatifs																
Assistants socio-éducatifs																
Educateurs de jeunes enfants																
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux												Ť				
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)																
Agents sociaux																
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
Médecins																
Psychologues																
Sages-femmes																
Cadres de santé paramédicaux																
Puéricultrices cadres de santé																
Puéricultrices*																
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-																
Techniques																
Infirmiers		-														
Aides-solgnants																
Auxiliaires de médiculture															-	
		+	+											ı		
Auxiliaires de soins			•									0				
FILERE MEDICO-SOCIALE	n	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		+	+	+	+											
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthonhonistes																
Dédicues codolomes prosthéraceutes esthantistes et		-	-													
reutur es-poudougues, et gourei apeutes, di araphastes et manipulateurs d'électroradiologie médicale																
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens																
Techniciens paramédicaux																
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
															10000	

FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale																
Chefs de service de police municipale																
Agents de police municipale																
Gardes-champêtres																
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	C	C	c	0	c
FILIERE INCENDIE ET SECOURS													3		5	
Contrôleurs, colonels																
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels																
Médecins, pharmaciens																
Lieutenants																
Cadres de santé																
Infirmiers																
Sous-officiers																
Sapeurs et caporaux																
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	c	0	-	c	0
FILIERE ANIMATION													,		2	
Animateurs																
Adjoints d'animation																
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	O	0

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014,

Tableau 2.2.2.3.: Contractuels sur emploi permanent

Avez-vous, parmi vos agents contractuel occupant un emploi permanent, des agents liés à des sujétions qui induisent Non une diminution du temps de travail ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	Sujetions particulières Horaires décalés	Horaires	décalés	Travail de nuit	de nuit	Travail le week-end	veek-end	Forfait	ait.	Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières	ire d'un travail fait de rticulières	Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	re d'un ensateur e l'année
	Hommes	Hommes Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes Hommes Femmes Hommes Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes Hommes Hommes		Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE		5-31														
Administrateurs																
Attachés																
Secrétaires de mairie																
Rédacteurs																
Adjoints administratifs																
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILE RE TECHNIQUE		
Ingénieurs en chef		
Ingénieurs		
Techniciens		
Agents de maîtrise		
Adjoints techniques		
Adjoints techniques des établissements d'enseignement		
FRUERETTECHNIQUE 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	
		2
Conservateurs du patrimoine		
Conservateurs des bibliothèques		
Attachès de conservation du patrimoine		
Bibliothécaires		
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique		
Professeurs a'enseignerment artistique		
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
Assistants alenseignement artistique		
Adjoints territoriaux du patrimoine		
FURRECULTURALE		
FILERE SPORTIVE	3	0
Conseillers des APS		
Educateurs des APS		
Opérateurs des APS		
n 0 0 0 0	F 2	
FILERE SOCIALE	2	2
Conseillers socio-éducatifs		
Assistants socio-éducatifs		
Educateurs de jeunes enfants		
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux		
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)		
Agents societux		
THERESOGAME 0 0 0 0 THERESOGAME	0 0	
FILERE MEDICO-SOCIALE		7
Médecins		
Psychologues		
Sages-femmes		
Cadres de santé paramédicaux		
Puérticultrices cadres de santé		
Puéricultrices*		
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-		
Techniques		
Intil miers en sons generatix		
Intimiers		
Ardes-soignants		
Auxiliaires de puériculture		
A CANADANA AND A CANA		
FILERE MEDICO-SOCIALE 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0	0 0

FILERE MEDICO-TECHNIQUE					<u></u>							-	
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et						-		-				_	
orthophonistes													
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et													T
manipulateurs d'électroradiologie médicale			••••										
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens													
Techniciens paramédicaux													
PILIETE MEDICO TROMINQUE	0 0	0	0 0	0	0	0	0	0 ,0	•	9	9	•	
FILIERE POLICE MUNICIPALE						2000				000000000000000000000000000000000000000	>	5	
Directeur de police municipale										-		_	
Chefs de service de police municipale				_									Τ
Agents de police municipale										l		-	T
Gardes-champêtres						_				<u> </u>			T."
FILLERE MOLICEMUNICIPALE	0 0	0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	9	· ·	U	U
FILIERE INCENDIE ET SECOURS									C 400 000 000 000 000 000 000 000 000 00	× 1000	>	3000000	2
Contrôleurs, coloneis													Τ
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels													T
Médecins, pharmaciens													Τ
Lieutenants													
Cadres de santé													
Infirmiers													T
Sous-officiers												 	
oraux		-											Τ
FRLISHE INCONDIE-SECOURS	0 0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	u		Ū.
FILIERE ANIMATION									-0.00	- 0.000 Market			
Animateurs													Τ
Adjoints d'animation										-		 	
FILERE ANIMATION	0 0	0	0 0	0	o o	0	0	0 0	0	0	0	0	0
and the control of th													
TOTAL	0 0	0	o o	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricutinces du cudis d'emplais du décret n° 92-819 du 18 août 1992 modifié et du cudre d'emplais au oècret n° 2014-373 du 18 août 2014



2.2.4

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de réduction du temps de travail	
Jours de congés annuels	
Jours épargnés sur un compte épargne-temps	
TOTAL	

2.2.5 Charte du temps

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2023 ?

Oui

Brganisation du travail

2.2.8

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2023 par sexe, filière et cadre d'emplois

Dans votre collectivité, y-a-t-il des agents qui ont effectué des heures supplémentaires et/ou complémentaires au cours de l'année 2023?

Oui

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ. le tableau qui suit concerne les fanctionnaires et contractueis sur emploi pernanent, présents au courc de l'année 2023

			Fonctionnaires	naires				S	ntractuels sur	Contractuels sur emploi permanent	int	
	Temps complets	omplets		Temps non complets	complets		Temps	Temps complets		Temps non complets	complets	
Cadres d'emplois Filières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023	upplémentaires nérées en 2023	Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023	l'heures as râalisées et s en 2023	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rèmunérées en 2023	d'heures es réalisées et es en 2023	Nombre supplémentais rémunéré	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023	Nombre complémentai rémunéré	Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023	Nombre d'heures blémentaires réalisées et rémunérées en 2023
3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ADMINISTRATEURS												
ATTACHES												
SECRETAIRES DE MAIRIE												
REDACTEURS	30,00	38,00						22,00				
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	88,00	295,00		34,00				48,00		72,00		
FILIERE ADMINISTRATIVE	118,00	333,00	00'0	34,00	00'0	00'0	00'0	00'02	00'0		00'0	0000
INGENIEURS EN CHEF												
INGENIEURS												
TECHNICIENS	30,00	18,00										
AGENTS DE MAITRISE	341,00	42,00						24,00				
ADJOINTS TECHNIQUES	00'099	208,00					73,00	379,00	7,00	2 008,00		266,00
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT		OV										
FILIERE TECHNIQUE	1 031,00	268,00	00'0	00'0	00'0	00'0	73,00	403,00	7,00	2 008,00	00'0	266,00
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE												
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES												
ATTACHÉS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE												
BIBLIOTHECAIRES												
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE												
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE												
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES								2,00				
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		00'6	30,00							14,00		
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE												
FILIERE CULTURELLE	00'0	00'6	30,00	00'0	00'0	00'0	00'0	2,00	00'0	14,00	00'0	00'0
CONSEILLERS DES APS												
EDUCATEURS DES APS	3,00	3,00					2,00					
OPERATEURS DES APS												
FILIERE SPORTIVE	3,00	3,00	00'0	00'0	00'0	00'0	2,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00

Cedres d'emplois Filières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérees en 2023	Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023	Nambre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérèes en 2023	Nombre d'haures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023	Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
CONSCILERS SOCIO-EDUCATIFS			****			
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS						
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS						
MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX						- Atti
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	00'9	0		25.00	100 5	24
AGENTS SOCIAUX						CO'É
PRATES SOCIALE	00'0	0000 0000	0,00	0.00	60.0	W.5
MEDECINS				300000000000000000000000000000000000000		
PSYCHOLOGUES						
SAGES-FEMIMES						
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX						
PUERICULTRICES CADRES DE SANTE						
PUERICULTRICES *						
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES						
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX						
INFIRMIERS						
AIDES-SCIGNANTS	**************************************					
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE						
AUXILIAIRES DE SOINIS						
FULTHE MEDICO-SOCIALE	00'0 00'0	are 100° r	00'0	0,00	0000	000
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES					6.3760 Sayungana	
PEDICURES PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	**************************************					
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	V-04440					***************************************
TECHNICIENS PARAMEDICAUX						
FREEE MEDICO-TECHNIQUE	00'0	00.0	9:00	000	00'0	00'0
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE						
CHEFS DE SERVICE DE POUCE MUNICIPALE						
AGENTS DE POUCE MUNICIPALE	146,00 23,00					-
GARDES-CHAMPÉTRES						
RUBEPOLICEMUNICIPALE	146,00	00'0 00'0	000 000	8000 000	6,00	00.0

Cadres d'emplois Fillères	Nombra d'heures supplémentalres réalisées et rémunérèes en 2023	Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunêrées en 2023	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérèes en 2023	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023	Nombre d'haunes complémentaires réalisées et rémunérées en 2023	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
CONTRÔLEURS, COLONELS						
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS, COLONELS						
MÉDECINS, PHARMACIENS						
LIEUTEMANTS						
INFIRMIERS D'ENCADREMENT						
INFIRMIERS	:					
SOUS-OFFICIERS						
SAPEURS ET CAPORAUX						
PLUSTE INCENDEET SCOURS	06'0	acro acro	0,00	G.30. 6.00	000	0.00
ANIMATEURS	11,00	37,00				
ADJOINTS D'ANIMATION	209,00	283,00			\$27,00 1.443.00	38.00
PLESTAMMANTON		320,700 0.000 1504,500	9.00	000	007225	
TOTAL	15/8,00	962,00 30,00 138,00	900	75,00	554,00	58,00

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92.859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014

Brganisation du travail

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2023 2.2.9

Non

Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de décompte des heures réalisées

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

		Fonctio	Fonctionnaires			Contractuels sur	Contractuels sur emploi permanent	
	Temps	Temps complets	Temps no	Temps non complets	Temps c	Temps complets	Temps non complete	complete
CADRE D'EMPLOIS	Nombre d'heures réa lieu ni à rémunération 20	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en lieu ni à rémunération ni à récupération en 2023	Nombre d'heures réa lieu ni à rémunératior 20	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné ieu ni à rémunération ni à récupération en 2023		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2023	Nombre d' lieu ni à rér	isées n'ayant donné ni à récupération en 3
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommos	Common	1	
Administrateurs					Common	Cellilles	nomimes	remmes
Attachés								
Secrétaires de mairie								
Rédacteurs								
Adjoints administratifs								
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	C	C	•		
Ingénieurs en chef							O	0
Ingénieurs								
Techniciens								
Agents de maîtrise								
Adjoints techniques								
Adjoints techniques des établissements d'enseignement								
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	c	6	•	
Conservateurs du patrimoine								0
Conservateurs des bibliothèques								
Attachés de conservation du patrimoine								
Bibliothécaires								
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique								
Professeurs d'enseignement artistique								
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques								
Assistants d'enseignement artistique								
Adjoints territoriaux du patrimoine								
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	C	C		•
Conseillers des APS								0
Educateurs des APS								
Opérateurs des APS								
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	C	C	-	•
Conseillers socio-èducatifs						3		
Assistants socio-éducatifs								
Educateurs de jeunes enfants								
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux								
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)								
Agents sociaux								
EILIEBE SOCIALE	•							

Méderins								
Psychologues								
Sages-fernmes								
Cadres de santé paramédicaux								
Puéricultrices cadres de santé								
Puéricultrices*								
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques					;; <u>1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1</u>			
thfirmiers en soins génèraux								
infirmiers								
Aides-soignents								
Auxiliaires de puériculture								
Auxiliaires de soins								
FLENE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	σ.	0	0	O
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes								
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthopistes et manipulateurs							***************************************	
d sectorationage the disale								
Biologistes, veterinaires, pharmaciens								
Techniciens paramedicaux								
FALIBLE IMEDICO-TECHNIQUE	0	0	Đ	0	0	0	0	0
Directeur de police munícipale								
Chefs de service de police municipale								
Agents de police raunicipale								
Gardes-champêtres								
FILERE POLICE MUNICIPALE	Q.	0	0	o	٥	0	Q	0
Controlled to the control of the con								
Capitalites, Constitutionalites, segretarios de la constitution de la constitucion de la constitution de la								
Lieutenants								
Cadres de santé								
nshmiers								
siapyye-sios								
Sapeurs et caporaux		_						
FILIERE INCIDENT-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Apimateurs								
HARAMAN HARAMAN AND AN AND AND								
ANTION .	0	0	. 0	0	8	0	6	9
TOTAL	D.	ō	ů.	0		o o	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modflé et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



2.3.1 partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	3	32	35
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	3	32	35
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	2	16	18
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités		1	1
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein		4	4

- 2.3.1.1 il s'agit du nombre de demandes présentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un
- 2.3.1.2 il s'agit du nombre de demandes acceptées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un
- 2.3.1.4 il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant leurs
- 2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel choisi qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.



complet rémunérés au 31/12/2023par filière, cadre d'emplois et selon le sexe Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2023.

2.3.2

			FON à TEMPS	FONCTIONNAIRES occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à	occupant un po erçant leurs fo	oste nctions à :				
	TEN	TEMPS PLEIN		Tout type	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	TIEL (sauf thér	apeutique)		lotal	
		100%	Moins	Moins de 80%	de 80% à m	de 80% à moins de 90%	9 %06	90% et plus		
	Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs									0	0
Attachés		9 7							6	7
Secrétaires de mairie									0	0
Rédacteurs		2 14							2	14
Adjoints administratifs		6 44				4			9	48
FILIERE ADMINISTRATIVE		17 65	0	0	0	4	0	0	17	69
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieurs en chef									0	0
Ingénieurs									0	0
Techniciens		3 2					1		4	2
Agents de maîtrise		7 2							7	2
Adjoints techniques		35 83		1		6			35	93
Adjoints techniques des établissements d'enseignement									0	0
FILIERE TECHNIQUE		45 87	0	1	0	6	1	0	46	97
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine									0	0
Conservateurs des bibliothèques									0	0
Attachés de conservation du patrimoine									0	0
Bibliothécaires		2				1			0	3
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique									0	0
Professeurs d'enseignement artistique		2							2	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1 1					1		2	1
Assistants d'enseignement artistique		2 3							2	3
Adjoints territoriaux du patrimoine		2							0	2
FILIERE CULTURELLE		5 8	0	0	0	1	1	0	9	6
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS									0	0
Educateurs des APS		5 5		Ţ					5	9
Opérateurs des APS									0	0
FILIERE SPORTIVE		5 5	0	1	0	0	0	0	5	9

FILIERE SOCIALE							
Conseillers socio-éducatifs					332	P	Ċ
Assistants socio-éducatifs						20	o
Educateurs de Jeunes enfants	2					9	1
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux						G	C
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	17			1		C	61
Agents sociaux						2 0	1
FIUERE SOCIALE	ET 0	0	0 0	1	0 0	5 C	96
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Médecins						0	C
Psychologues						0	
Sages-femmes						0	C
Cadres de santé paramédicaux						0	C
Puéricultrices cadres de santé						Ċ	1
Puéricultrices*	FI					20	-
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques						0	0
Infirmiers en soins généraux						e	, 6
Infirmiers	-					0	
Aides-soignants						9 6	4 C
Auxiliaires de puériculture	-			-		9 9	7 0
Auxiliaizes de soins				7		0 (9
			00.000	000000000000000000000000000000000000000		D I	٦
CHIEDE MACNICO TECUNIONE	. A	[6	0 10	1	0 0	0	10
Masseurs-kinesilherapeures, psychomotriciens et orthophonistes						0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale						O	0
Biologístes, vétérinaires, pharmaciens						O	Ü
Techniciens paramédicaux						Ü	C
PRIEREMEDICO-TECHNIQUE	0 0	0	0 0	0 10	0	10	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE				20000000000000000000000000000000000000			
Directeurs de police municipale						0	0
Chefs de service de police municípale						0	C
Agents de palice municípale	2 1		₹~			e)	ī
THE THE PARTY OF T						9	0
FILIERE ROLICE MUNICIPALE	2 1	0		0 0]o	3	1
FILIERÉ INCENDIE ET SECOURS							
Cantrôleurs, caloneis						a	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels						6	0
Médecins, pharmaciens						0	0
Lieutenants						O	Ö
Cadres de santé						ō	0
Infirmers						0	Ö
Sous-officiers						0	0
Sapeurs et caporaux						0	0
FILISTE (INCENDIE: SECOURS	0 0	0	0 0	0 0	0	0	0

ATION	
FILIERE ANIMA	

A principal of the second of t	r			ŀ		-	201001100000000000000000000000000000000	Car / 2014 St. Company of the Car
WILLIAGE ID	3	7		T	Ľ			3
Adjoints d'animation	14 30	_	1		m		2	
FILERE ANIMATION	17 33	0 2	1	1	4	0		18
					N466655	**************************************	2004 DO 100 TO 1	OTTO PERSONAL PROPERTY OF THE PERSONAL PROPERT
TOTAL	91 236	0 1	3	7	900	2	2	95 251

*comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92.859 du 28 uaût 1992 madifié et du codre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2023.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
	Hommes		
Catégorie A	Femmes		
	Total	0	
	Hommes		
Catégorie B	Femmes	2	
	Total	2	
	Hommes	1	
Catégorie C	Femmes	13	8
	Total	14	8

2.3.3

Brganisation du travail

2.3.4

Quotité de temps de travail des contractuels occupant un emploi permanent à temps complet et rémunérés au 31/12/2023 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet, rémunéres au 31/12/2023

			PARTMON	100000000000000000000000000000000000000						
			à TEN	DELS sur emploi po IPS COMPLET et exe	A TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :	un poste ns à :				
¥	TEMPS PLEIN	PLEIN		Touth	fout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	TEL (sauf thérapeu	tique)		£	Total
-	100%	%	Moins de 80%	le 80%	de 80% à moins de 90%	oins de 90%	906	90% et plus		
	Hommes 2.3.4(1) Femmes 2.3.4(2)	Femmes 2.3.4(2)	Hommes 2.3.4(3)	Femmes 2.3.4(4)	Hommes 2.3.4(5)	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4(7)	Femmes 2.3.4(8)	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs									0	C
Attachés	1	9							1	2 2
Secrétaires de mairie									0	0
Rédacteurs	1	9							-	9
Adjoints administratifs	1	5								0 1
FILIERE ADMINISTRATIVE	3	17	0	0	0	0	0	0	3	17
FILIERE TECHNIQUE									X	
Ingénieurs en chef									0	C
Ingénieurs									0	
Techniciens										
Agents de maîtrise		1							C	- 1
Adjoints techniques	9	22							2	100
Adjoints techniques des établissements d'enseignement									0	
FILIERE TECHNIQUE	9	23	0	0	0	0	0	C	0 40	33
FILIERE CULTURELLE						2		5		3
Conservateurs du patrimoine									C	C
Conservateurs des bibliothèques									0	
Attachés de conservation du patrimoine		1							0	
Bibliothécaires									0	10
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique									0	0
Professeurs d'enseignement artistique									0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1							0	1
Assistants d'enseignement artistique									0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine		1							0	1
FILIERE CULTURELLE	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS									0	0
Educateurs des APS	2								2	0
Opérateurs des APS									0	0
FILIERE SPORTIVE	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0
FILIERE SOCIALE										
Conseillers socio-éducatifs									0	0
Assistants socio-éducatifs									0	0
Educateurs de jeunes enfants		9							0	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux									0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)		1						560	0	1
Agents sociaux									0	0
FILIERE SOCIALE	0	4	0	0	0	0	0	c	-	V
								200	0.00	

		83	CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :	permanent occupant un Rerçant leurs fonctions	poste				
	TEMPS PLEIN		Tout	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	. (sauf thérapeur	tique}		101	
	100%		Moins de 80%	de 80% à moins de 90%	s de 90%	90% et plus	t plus		
	Hommes 2.3.4(1) Femmes 2.3.4(2)	3.4(2) Hommes 2.3.4(3)	3.4(3) Femmes 2.3.4(4)	Hommes 2.3.4[5]	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4[7]	Femmes 2.3.4(8)	Nommes Features	
FILIERE ADMINISTRATIVE				⊸ r		_			
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Médecins			_					*	200
Psychologues								0	3 0
Sages-terrames								0	٥
Cadres de sante parameticaux							22.6	0	0
Puercultices catres de sante								0	Ď
Cadres de santé infirmiers rééducateurs et assistante médit-machiniques							88	0	0
Infirmiers en soins gênéraux		 	1			-		0	0
Infirmlers								0	•
Aldes-soignants								9	0
Auxiliaires de puériculture		4						0	0
Auxiliaires de soins								0	4
CIALE	0	4	0	C	-	•		0	0
						00000	5	in the second	**
Masseurs-kināsitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes		_			_			**************************************	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthopitstes et manipulateurs								9	9
d'electroradiologie medicale								0	0
brogistes, veterrakes, premadens								ð	c
reconclers parametrically								0	ē
PURK MEUNCHIKUMARE	O	Ö	0 0	[0	O	ø	0	Ð	10
FILERE POLICE MUNICIPALE							il .		
Directeur de police municipale						_		0	0
Chets de service de police municipale								0	ø
Agents de police municipale								O	0
Value and in periods	*	93930						o o	D
EN ISOF INCENTAL ET SECTIONS	n e	o	0 0	O	0	0	0	0	0
Controleurs, colonels		-			-				Ĭ
Capitaines, commandants, ileutenants-colonels					†			o	9
Médecins, pharmaciens					1			0	•
Lieutenants		-						77	0
Cadres de santé								o	ë
Infirmlers								o	0
Sous-officiers								8	a
Sapeurs et caporaux								9	0
FILIERE INCOMPRESSCOURS	G	-		2			09/2008/22/22/2008/2008/2008	9	5
FILTERE ANIMAT		WW. CO. CO. CO. CO. CO. CO. CO. CO. CO. CO	60000000000000000000000000000000000000		3	3	5	В	
Animateurs	1						200		or or other
Adjoints d'animation		P						1	
	1	7	Ġ	-	ė	t		B,	*
7.000.00.00				\$2000000000000000000000000000000000000	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	28	5	Tr.	
TOTAL	E.	er	n lu		***			Wilder Company	
			WANTED THE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE			o	đ	12 55	S.

* Complabiliser les puéricultrices du cadra d'emplois du décret n° 32.859 du 28 actit 1990 medijië er du caére d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 actit 2014

2.3.5 Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2023.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.5(1)	2.3.5(2)
	Hommes		
Catégorie A	Femmes		
	Total	0	
	Hommes		
Catégorie B	Femmes		
168	Total	0	0
	Hommes		
Catégorie C	Femmes		
	Total	0	0



2.3.6

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	FONCTION	INAIRES	CONTRAC	TUELS
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A				and the second second second
Catégorie B				
Catégorie C				
Total	0	0	0	C



du télétravail, de tre du télétravail

Oui

		Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre
ion du travail	2.4.1	refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cad
		par sexe, par catégorie hiérarchique et par fillère

- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
-	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
-1	
-1	
-1	
-1	
-1	
- 1	
- 1	
- 1	
-1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
ı	
I	
I	

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ?

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ: le tableau qui suit concerne les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2023.

ADMINISTRATIVE TECHNIQUE CULTURELLE SPORTIVE SOCIALE MEDICO-SOCIALE MEDICO-TECHNIQUE NOLICE MUNICIPALE SPORTIVE SOCIALE MEDICO-TECHNIQUE NOLICE MUNICIPALE SPORTIVE SOCIALE MEDICO-TECHNIQUE NOLICE MUNICIPALE SPORTIVE SOCIALE MEDICO-TECHNIQUE SPORTIVE SPOR								
FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE FILIERE CULTURELLE FILIERE CULTURELLE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SOCIALE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SOCIALE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SOCIALE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MINISTRATION FORMATION FORMA				Hommes			Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE FILIERE CULTURELLE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE FILIE			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
FILIERE ECHNIQUE FILIERE SPORTIVE FILIERE SPORTIVE FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MINICIPALE FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MINIMATION	Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au	FILIERE ADMINISTRATIVE		1	2	5	12	12
FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE FILIERE TECHNIQUE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MINICIPALE FILIERE FOLICE MUNICIPALE FILIERE FOLICE MUNI	cours de l'année 2023	FILIERE TECHNIQUE			1			
FILIERE SPORTIVE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE FANIMATION		FILIERE CULTURELLE					2	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ANIMATION FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MINATION		FILIERE SPORTIVE					-	
FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION		FILIERE SOCIALE						
FILIERE INCENDICE MUNICIPALE FILIERE INCENDIE ET SECOURS FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION		FILIERE MEDICO-SOCIALE						
FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION		FILIERE MEDICO-TECHNIQUE						
FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE ANIMATION		FILIERE POLICE MUNICIPALE						
FILIERE ANIMATION TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION		FILIERE INCENDIE ET SECOURS						
FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION		FILIERE ANIMATION						
FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE FILIERE SOCIALE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE ANIMATION FILIERE ANIMATION		TOTAL	0	1	3	5	15	14
FILIERE CULTURELLE FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE INCENDIE ET SECOURS FILIERE ANIMATION	Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en	FILIERE ADMINISTRATIVE						
SPORTIVE SOCIALE MEDICO-SOCIALE MEDICO-TECHNIQUE POLICE MUNICIPALE INCENDIE ET SECOURS ANIMATION	teletravail a été rejetée	FILIERE TECHNIQUE						
SPORTIVE SOCIALE MEDICO-SOCIALE MEDICO-TECHNIQUE POLICE MUNICIPALE INCENDIE ET SECOURS ANIMATION		FILIERE CULTURELLE						
MEDICO-SOCIALE MEDICO-TECHNIQUE POLICE MUNICIPALE INCENDIE ET SECOURS ANIMATION		FILIERE SPORTIVE						
MEDICO-SOCIALE MEDICO-TECHNIQUE POLICE MUNICIPALE INCENDIE ET SECOURS ANIMATION		FILIERE SOCIALE						
MEDICO-TECHNIQUE POLICE MUNICIPALE INCENDIE ET SECOURS ANIMATION		FILIERE MEDICO-SOCIALE						
POLICE MUNICIPALE INCENDIE ET SECOURS ANIMATION		FILIERE MEDICO-TECHNIQUE						
INCENDIE ET SECOURS ANIMATION		FILIERE POLICE MUNICIPALE						
ANIMATION		FILIERE INCENDIE ET SECOURS						
		FILIERE ANIMATION						
0		TOTAL	0	0	0	0	0	0

Nombre d'agents exercant jeurs fonctions dans le cadre du	FILIERE ADMINISTRATIVE	····	•					[
			-1	7	5	12	12	
teletravali (article 153 de la ioi du 12 mars 2012) au 31/12/2023	FILIERE TECHNIQUE			ī				Τ
	FRIERE CULTURELLE					,	,	Τ
	FILIERE SPORTIVE						7	T
	FILIERE SOCIALE					1		
	FILIERE MEDICO-SOCIALE							7
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							Τ
	FILIERE POLICE MUNICIPALE							
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS							7
	FILIERE ANIMATION							Т
	TOTAL	0			*	2		E

Définition du télétravail : Article L. 1222-9 du Code du travail :

Article 133 de la loi du 12 mars 2012 :

Les fonctionnaires relevant de la ioi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et abligations des fonctionnaires peuvent exercer leurs fanctions dans le cadre du télétravoil tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les madaines d'organisation du télétravail et les conditions dans lesquelles la commission administrative puritoire compétente peut être saisie par le du code du travail. L'exercice des fonctions en télétravail est accordé à la demande du fonctionnaire et après accord du chef de service. Il peut y être mis fin à tout mament, sous réserve d'un délai de prévenance. Les Le présent article est applicable aux agents publics non fonctionnaires et oux magistrats. Un décret en Conseil d'Etat fixe, après concertation ovec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les fonctionnoires telétravailleurs bénéficient des droits prèvus par la législation et la réglementation applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de leur employeur public. fonctionnaire intéressé en cas de refus opposé à sa demande de telétrovail ainsi que les possibilités de recours ponctuel au télétrovail.

Biganisation du travail



Avez-vous delibere sur l'octrol d'une allocation forfaitaire de	
télétravail ?	in O

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

ponctuelle Catégorie A Catégorie B	Nombre d'agents autorisés à travailler ·		Hommes			Femmes		
re ponctuelle re régulière Ju domicile ou un autre lieu privé Ju domicile ou lieu privé Ju domic		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
re régulière ur domicile ou un autre lieu privé ur domicile ou un autre lieu privé lieu professionnel mis à disposition par l'employeur lieu professionnel mis à disposition par lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par lieu professionnel mis à disposition par lieu professionnel mis à disposition par lieu professionnel mis à disposition par l'employeur 1 3 5 5 1 3 5 7 1 3 5 7 2 4 4 2 5 6 2 6 2 7 7 2 8 6 2 8 7 3 8 5 7 3 9 7 4 9 4 9 4 9 4 9 4 9 4 9 4 9	- de manière ponctuelle			1	1	8	3	8
ur domicile ou un autre lieu privé lieu professionnel mis à disposition par l'employeur lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur équipement personnel urs fixes urs fixes urs fixes urs fixes ar semaine spar semaine spar semaine spar semaine spar semaine en raison de sa situation (état de santé, handicap, grossesse, etc.) ois jours par semaine en raison d'une situation letat de santé, handicap, grossesse, etc.) le	- de manière régulière		1	2	4	12	11	30
lieu professionnel mis à disposition par l'employeur lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par équipement personnel urs fixes urs fixes urs flottants ar semaine s par semaine s par semaine ois jours par semaine en raison de sa situation (état de santé, handicap, grossesse, etc.) le	- depuis leur domicile ou un autre lieu privé		1	3	5	15	14	38
équipement personnel équipement personnel urs fixes urs fixes urs flottants ar semaine s par semaine s par semaine ois jours par semaine en raison de sa situation é(état de santé, handicap, grossesse, etc.) ois jours par semaine en raison d'une situation elle le 1 3 5 5 5 6 6 1 3 5 6 7 1 3 5 1 3 5 1 3 5 1 3 5 1 3 5 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 6 1 3 7 1 3	- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur							
équipement personnel135urs fixes135urs flottants135ar semaine135s par semaine135s par semaine56s par semaine666c par semaine766c par semaine766c par semaine766c par semaine766c par semaine7 <td>- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur							
s fixes s flottants semaine ar semaine ar semaine en raison de sa situation at de santé, handicap, grossesse, etc.) jours par semaine en raison d'une situation	- avec leur équipement personnel							
semaine 1 3 5 5 are semaine ar semaine ar semaine ar semaine ar semaine en raison de sa situation at de santé, handicap, grossesse, etc.)	- sur des jours fixes		1	8	5	15	14	38
semaine ar semaine ar semaine jours par semaine en raison de sa situation at de santé, handicap, grossesse, etc.) jours par semaine en raison d'une situation	- sur des jours flottants							S
 - deux jours par semaine - trois jours par semaine en raison de sa situation - plus de trois jours par semaine en raison d'une situation - plus de trois jours par semaine en raison d'une situation 	- un jour par semaine		1	e	5	15	13	37
 trois jours par semaine plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.) plus de trois jours par semaine en raison d'une situation 	- deux jours par semaine							6
 plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.) plus de trois jours par semaine en raison d'une situation 	- trois jours par semaine							0
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle	- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)						1	1
	- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle							0



Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023

Champ : fanctionnaires ayant travaille au mains un jour eu cours de l'anai

3.1.1.0 - Au 31/12/2023, aver-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un cadre d'emplois ?
SI OUL, afficher les deux questions suivantes :

Avez-vous mis en place le RIPSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles
Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA?
Oui

- Pémunérations 3.2.1 Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant de l'année 2023

3.2.1.0 - Au 31/12/2023, aver-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents contractuels occupant un emploi permanent ?	ie RIFSEEP pour	vos agents con	tractuels occupar	ıt un emploi	ino					
Si OUI, afficher la question suivante :										
Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles	des cadres d'en	splois éligibles			Oui					
3.2.1 - COMTRACTUEIS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles bruss (hors charges patronales)	total des sannuelles scharges nales)	dont primes et indemnités soumises à délibération (195E CIA, autres primes et membranhés). Por juis de déplocement, NBI, SFT, CTI, heures supp et comp. Il Re sar rémunération liée à l'outre mer	tindemnités pération (IFSE, primes et nités) éplacement, eures supp et rémunération ître mer	dont FSE	35	dont CIA	CIA	dont complér traitement indie	9 9
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Formmed	Homenes	4.
FILIERE ADMINISTRATIVE	85 806	451 993	18 442	87 890	13 934	61 445	130	1 030	O C	ш
Categorie A	40 983	208 449	10 590	47 545	8 298	36 107	130	570		и.
Categorie B	27379	113 751	5 864	24 096	4 795	20 422		350		-
Catégorie C	17 444	129 793	1 988	16 249	841	4 916		110		
FILIERE TECHNIQUE	104 852	742 645	10 564	73 413	4291	39 546	110	1320	0	
Catégorie A										
Catégorie B										
Categorie C	104 852	742 645	10 564	73 413	4 291	39 546	110	1 320		
FILIERE CULTURELLE	22 882	181 68	5213	17.190	0	6 8 5 5	0	130	0	
Categorie A		8219		1678		1.455				
Catégorie B	22 882	65332	\$ 213	14 698		5 400		130		1
Catégorie C		15 630		814						
FILIERE SPORTIVE	59 453	8 893	13 547	2 882	\$ 853	1007	110	0	0	
Catégorie A										
Catégorie B	52 104	7 136	12 385	2577	8 853	1007	110			1
Categorie C	7 349	1757	1162	305						1
FILIERE SOCIALE	0	173 133	0	32 031	0	22 655	0	110	0	
Categorie A		115 038		26 626		20 973		110		
Catégorie 8										1
Catégorie C		28 0 8 2		\$ 405		1 682				
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	82 498	0	16 839	0	14 055	0	110	0	100
Catégorie A										
Catégorie B		82 498		16 839		14 055		110		
Catégorie C										
FILERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Catégorie A										
Categorie B										1
Catégorie C										
FILERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A.										
Catégorie B										1 1
Catégorie C			-	The second second						1

	3.2.1 - COMTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)	total des ns annuelles rs charges nales)	dont prince at indemnitàs sournies à delibération (IFSE, CA, autres primes et indemnitàs) hors pris de déplacement, NBB, SFT CA, heures supp et comp. Il et au rémunération lièe à l'outre mer	indemnits feration (IFSE, arimes et fes) placement, ures supp et femunération fre mer	dont IFSE	SSE .	dont CIA	CIA	dont complément de traitement indiciaire (CI	dont complément de traîtement indiciaire (CTI)	dont heures supplémentaires ou complémentaires	plémentaires nentaires	dont les différents types de sur-rémundration du traitement lies à l'outre-men	ents types de iration du à l'outre-mer
1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Farmmes	Hommes	Cammon
1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,1,	FILIERE ADMINISTRATIVE	85 806	451 993	18 442	87 890	13 934	61 445	130	1 030		150		1884		Calling
17	Categorie A	40 983	208 449	10 590	47 545	8 298	36 107	130	570						
144 129 19 19 19 19 19 19 1	Categorie B	27.379	113 751	5 864	24 096	4 795	20 422		350				25.0		
104 152 742 464 109 544 174 21 472 195 546 110 1120 0 0 0 3462 171 61 104 152 104 152 104 154 171 61	Catégorie C	17 444		1 988	16 249	841	4 916		110				1 635		
1964 152 742 645 105 64 773 412 412 11 29 546 110 1100	FILIERE TECHNIQUE	104 852		10 564	73 413	4291	39 546	110	1320	0	0	1.485	27.160	c	
1,04 15 15 15 15 15 15 15 1	Categorie A											201.2	107 /6	5	0
1,04,652 1,2,4,645 1,0,544 1,0,4,65 1,0,4,65 1,0,4,645	Catégorie B														
22 882 63 234 7.2 882 6 354 6 555 6 535 7.3 90 6 855 6 10 10 0 0 50 364 22 862 6 5324 6 5324 5 313 14 536 5 324 5 324 14 556 3 46 3 10 10 0 0 0 364 58 443 6 823 13 54 2 863 1007 110 0 0 0 0 0 364 7 340 7 340 1162 2 863 1007 110 0	Categorie C	104 852	742 645	10 564	73 413	4291	39 546	110	1 320			2 483	27 160		
2.2 ER 8.5 ER 1.0 ER 1	FILIERE CULTURELLE	22 882	181 68	5213	17 190	0	6 855	0	130	0	C	201.0	364	c	0
15 6 70 15 6	Catégorie A		8219		1678		1455						5		
156.00 156.01 1	Catégorie B	22 882	65 332	5 2 13	14 698		5.400		130				354		
52 104 7136 13547 2882 1007 110 11	Catégorie C		15 630		814								100		
\$2,104 7,1346 1,1343 2,547 8,653 1007 110 110 0 0 54,6 7,349 1,157,7 1,165,13 2,2673 8,635 1007 110 0 0 6,645 7,349 1,150,13 2,2635 0 2,2655 0 110 0 0 6,645 0 2,2405 1,6839 0 1,6839 0 1,4055 0	FILIERE SPORTIVE	59 453	8 893	13 547	2 882	\$ 853	1007	110	0	0	C	52	c	c	0
S S O C C C C C C C C C	Catégorie A)	2		5	2
7 340 1757 1162 355 6 6 7 2093 110 0 9 58 0 13 50.38 5 6.06 2.26.26 2.0973 110 0 0 9 58 0 58.055 5 6.06 1.68.39 0 1.68.39 0 1.68.39 0 1.68.39 0 1.68.39 0 1.68.39 0 1.68.39 0<	Catégorie B	52 104	7.136	12 385	2577	\$ 853	1 007	110				90			
13 13 13 13 13 13 13 13	Catégorie C	7 349	1757	1162	305							3			
115038 25628 20973 1162	FILIERE SOCIALE	0	173 133	0	32 031	0	22 655	0	110	0	0	o	Cat	0	c
58 035 \$ 405 16829 11622 110 0	Catégorie A.		115 038		26 626		20 973		110					,	
S8095 S405 S405 16839 O 14055 O 110 O 0	Catégorie B														
Color Colo	Catégorie C		28 0 8 2		\$ 405		1682						245		
Color Colo	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	82 498	0	16 8 3 9	0	14 055	0	110	0	0	o	0		C
14056 110 11	Catégorie A										•				
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Catégorie B		82 498		16 839		14 055		110						
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Catégorie C														
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Catégorie A														
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Catégorie B														
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Catégorie C														
161 270 472 183 273 46 472 18 5700 7000 350 220 220 20 20 20 20 20	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
163170 422183 222346 42218 9510 7009 320 220 0 0 0 0 0 0 0 0	Catégorie A														
163.170 472.183 22.346 72.215 95.10 7009 350 220 0 0 0 0 0 0 0 0	Catégorie B														
1,51,10 1,51,18 1,51	Catégorie C														
153170 422183 22346 42218 9510 7009 350 220 0 0 7425 19105 138 48 422183 16157 42218 4015 272453 36588 132577 700 230 0 0 7425 19105 486 163 1970 516 7012 272463 36588 132577 700 2900 0 0 10937 59057	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
163170 422183 22346 422183 9510 7009 350 220 0 7425 19105 24 821 422183 16187 42218 5070 7009 220 220 0 7425 19105 436163 1970 516 70112 272463 3638 152572 700 230 0 0 10933 59067	Catégorie A													,	
168 170 422 183 22 346 42 2183 22 346 42 2183 42 2183 42 2183 42 440 7 009 350 220 0 7 425 19 105 18 349 42 546 3 18 376 700 200 220 220 7 425 19 105 48 54 56 3 19 70 576 70 12 272 463 36 588 152 577 700 2900 0 10 933 50 677	Categorie 8														
158 170 4.22 183 2.23 46 4.2 218 9.510 7.009 3.50 220 0 0 7.425 19.105 1.8 2 42 1 1.8 2 42 1 1.8 2 42 1 1.8 3 42 1 1.8 1 </td <td>Catégorie C</td> <td></td>	Catégorie C														
orie B 24 621 6189 4 440 130 709 709 709 220 220 7425 19105 orie C 438 163 1970556 7012 272 463 36 58 1525 72 700 2920 0 0 19105	FILIERE ANIMATION	163 170	422 183	22 346	42 218	9510	7 009	350	220	O	0	7 425	19 105	0	C
orie C 138 349 422 183 16 157 42 218 5 070 7 009 220 220 2 20 7 425 19 105 436 163 1 970 526 70 112 272 463 36 58 155 772 700 2 920 0 0 10 937 59 067	Categorie B	24 821		6 189		4 440		130							
435 163 1970 526 70 112 272 463 36 588 152 572 700 2 920 0 10 937 59 067	Categorie C	138 349	422 183	16 157	42.218	5 070	2 009	220	220			7.425	19 105		
	Total	436 163	1 970 526	70 112	272 463	36 588	152 572	2007	2 920	0	0	10 937	59 067	0	0



Rémunérations des contractuels occupant un emploi NON permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023

ent, ayant travaillé au mons un jour su cauts de l'année 2023 Chemp contractuels sur un emploi NGN pen

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	otal des is annuelles es
	Hommes	Femmes
Assistants maternels		
Assistants familiaux		
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	146 318	252 812
Total	146 318	252 812

-- Émunérations 3.4.1

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULARES, vous êtes : En auto-assurance sans convention de géstion avec Pôle Emploi

	Nombre d'allocataires dans l'année 2023
Anciens titulaires	. 22
Anciens stagiaires	

-Kémunérations 34.2

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'Indemnisation du chômage de vos anciens contractuels : Vous avez adhéré au régime d'assurance chômage

Nombre d'allocataires dans l'année 2023 Si en AUTO-ASSURANCE, afficher et renseigner:

-- Émunérations 3.4.3

Mainfien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Avez-vous prèvu le maintien des primes en cas de congê de maladie ordinaire?

CADRE D'EMPLOIS THERE ADMINISTRATIVE		Article 1332-13	Article 1882-16	Article 1332-8.1	Article 1332.8.2*			* attle 1959 6 gt	Article 1332-8.6"			
8					4/0 0000	Article 1332-8,3	Article 1332-8,4"	Article (332-8, 5"	_			
FILERE ADMINISTRATIVE	Accousement ingovaire d'activité	Remplacants	Affectes sur un pool e vacant	Pan de cadre d'emplos existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le partifient	Tous les emplos pour les communes de moine de 1 000 habitants et les groupements de cemmunes regroupant moine de 15 000 habitants	Tous in emploir pour les communes requelles sucres de fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non completed des autres collectables ou challes ou catalissement afficiently and catalissement a farticle of Sorsque is quotite de temps de travail est indicitioure à 50 %	0 30 504	Total du nombre de confractuels	Dont Hammes	Dont Femme
	A post at some a	ROBERT SERVICE	ACC. CONT.	The second second	CHARLES WITH	Second appropriate				-		
Administrateurs												1000000
Attachés										0 0		
Secrétaires de mairie										0		
Redacteurs										0		
FUERE ADMINISTRATIVE	C									1	1	
EN IER TECHNIQUE			5		0	0	0	0	0	The state of the s	1	
Internation on chef					The second secon					The second second	NICO III	To Market
sino de la										0		
Techniciens										0 1		
Agents de maîtrise										2 6		
Adjaints techniques		5								2	0	
Adjoints techniques des établissements											n	
FILERE TECHNIQUE	ō	9	c	C	C	c				0		
FILIERE CULTURELLE			STATE OF STA		STANDARDS				5	6	-	
Conservateurs du patrimoine										-		
Conservateurs des bibliothèques										0 0		
Attachés de conservation du patrimoine										0		
Bibliothécaires										0		
Directeurs d'établissements d'enseignement												
Professeurs d'enseignement artistique										0 0		
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques												
Assistants d'enseignement artistique		1									,	
Adjoints territoriaux du patrimoine		1								•	4	
FILIERE CULTURELLE	ō	2	0	0	0	0	0	0	0	1		NAME OF THE PERSON
FILLERE SPORTIVE											Name of the last o	
Conseillers des APS										0		
Educateurs des APS										0		
Operateurs des APS										0		
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	o	
FILIERE SOCIALE		No. of Contract of	DISECTORISM	Cale Control of the		ALC: NO.	HATTER STATE OF		OF STREET, STREET	THE PARTY NAMED IN		CK MASS
Conseillers socio-educabits										0	100	
Assistants socio-courables										0		
Monitorina destatours of informatic familiary										0		
Agents specialises des écoles maternelles (ASEM)	İ									0		
Agents socialized the economic factors of the my		n							Ī	m	Ī	
FILERE SOCIALE	0	-	0	o	0	0	C	C		0 .		

Parameter de la company de la													
Particular of the state of the												*	L
Factor States The factor of t	chologues		ĺ		_						(0000000000000000000000000000000000000	2 1	
Particular Par	ges formmes											9	
Section Sect	dres de santé paramédicaux											200	
The feature of the	Miculaidas Cadres de Santa												
First Firs	efeculty less 5											8	
	rus de santé infimiers, reclurateurs et assistants												
First Firs	dico-techniques											.88	
Comparison Com	fmiers en soins généraux											25	
interaction of the control of the co	miers											Q.	
Control Cont	essolenants												
Second Company Compa	lisites de puérérafure				1							78	
Second Company Compa	Initiate da coinc												L
Fig Matton TCHMQVL	With the control of t		The second secon	Contraction of the Contraction o	000000000000000000000000000000000000000							35	
Particular Par	THE MAN CONTRACTOR	-	3 CONT. CO. CO. CO. CO. CO. CO. CO. CO. CO. CO	TO THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN T	CONTRACTOR					S10200000000000000000000000000000000000		2000	
Control Cont	SAME KANDEL MANAGEMENT OF STATE PARTY AND	١.				2000 1000 May 2000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 100		Application of the second	97 DAV 86 DAVIDO	世に 学に できる 英	TOTAL STATE OF THE		
Part Particular Particula	NAME OF THE OWNER, WHICH AND T	0											L
Market M	loures-podengues, argothérapades, orthopiates uniquisteurs d'électrolobbje mède els											10000	
Titicipus	ogistiss, veithfritains, pharmeciens												
Titicity Continued Continu	miclens paramédicaux												
Fig. POLICE NAVAMENTE:	RE MEDICO-TECHNOLIA	912000000000000000000000000000000000000		AND STREET, ST	\$54.076.0000000000000000000000000000000000		TO SECTION STORY STORY	- 13	200000000000000000000000000000000000000			Ger Control	
### SECONDAY SECONDA	FALERE POLICE MUNICIPALE		7.000 0.000		Survate Control of the Control of th	n a company of the co	ê.	% :	(CACCO) A CACCO (CACCO)				**************************************
Marketine Mark	tteur de police municipale	_					1				VIII. 1. VIII. VII	A WEST STATE	
Control of the cont	s de service de police nunicipale												
1	rts de police manicipa le												
Comparison Com	es-champètres						1				*		
FE INTERCRIPTE	E FOLKE MILKERALE	2			0.0000000000000000000000000000000000000		- Pagana walanga ana ana ana ana ana ana ana ana ana	40000000000000000000000000000000000000	97:000000000000000000000000000000000000	100404000000000000000000000000000000000			
Control Cont		A WANTED TO SERVICE	1 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4				5	A CONTROL STORY	K. 1. C.	0		%2000X	
Defents intercents-coloned: Defents D						-			A Tenant State				
Selection	sanes, commandants, ligutegants-poloneis												
Company Comp	edins, of amaciens										3		
	en and the									***	0		
Company Comp	ar de romé												
HATER APPRAISABLE OF THE PARTY										- 200	9		
Comparison Com	100.00					j				-120	0		
Control of the cont	String Str									- Apr			
	30000	000000000	3/05/04/00 M WATANAMA	2210-10303311103		ŀ					Ď.		
	KXXX6573			CONTRACTOR OF THE	8			4	×,	6		2	**************************************
	A CONTROL OF THE PROPERTY NAMED AND STREET			100000000000000000000000000000000000000		AND \$100 MARKS AND	3845-1045-105-105-105-105-105-105-105-105-105-10	Charles Anna Charles					
	diedis										ď		
		200000000000000000000000000000000000000										-	
							5	8			in .	2000	
				X X X X								-	

COT (SI) (SA) HT GO, DOMINIATIVE COT A SANDE OF PRICES BASINGE FOR THE SECOND STORY AND A PART AND AND A CONTRACT OF THE SECOND STORY AND A CONTRACT OF THE



3.4.0

Ecarts de rémunération hommes-femmes

Cet indicateur reprend les informations par ailleurs disponibles dans différents indicateurs du bilan social. Il a pour but de calculer automatiquement les écarts de salaire entre hommes et femmes et n'est pas exporté dans le fichier transmis à la DGCL.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	43 564	32 241	25,99
Catégorie A	55 087	45 948	16,59
Catégorie B	35 020	33 191	5,22
Catégorie C	29 761	29 682	0,27
FILIERE TECHNIQUE	29 582	26 953	8,89
Catégorie A			
Catégorie B	34 040	31 219	8,29
Catégorie C	29 178	26 860	7,94
FILIERE CULTURELLE	56 908	42 653	25,05
Catégorie A	95 942	42 191	56,02
Catégorie B	47 984	51 513	-7,35
Catégorie C		27 440	7,55
FILIERE SPORTIVE	30 286	30 503	-0,72
Catégorie A		00 000	0,72
Catégorie B	30 286	30 503	-0,72
Catégorie C			0,72
FILIERE SOCIALE		31 184	
Catégorie A		41 593	
Catégorie B		12.550	
Catégorie C		30 331	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		32 173	
Catégorie A		37 335	
Catégorie B		31 628	
Catégorie C		31 020	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE	36 213	31 815	12,14
Catégorie A		51 513	12,14
Catégorie B			
Catégorie C	36 213	31 815	12,14
ILIERE INCENDIE ET SECOURS		01013	12,14
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
ILIERE ANIMATION	29 140	28 158	3,37
Catégorie B	33 121	34 740	-4,89
Catégorie C	28 070	27 555	1,83
Total	33 583	29 918	10,91

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	31 202	30 478	2,32
Catégorie A	40 983	36 634	10,61
Catégorie B	27 379	28 156	-2,84
Catégorie C	23 259	25 450	-9,42
FILIERE TECHNIQUE	24 671	25 089	-1,69
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C	24 671	25 089	-1,69
FILIERE CULTURELLE	50 849	33 909	33,31
Catégorie A		48 347	33,72
Catégorie B	50 849	37 120	27,00
Catégorie C		22 329	2,,00
FILIERE SPORTIVE	28 044	31 761	-13,25
Catégorie A			
Catégorie B	28 317	33 981	-20,00
Catégorie C	26 246	25 100	4,37
FILIERE SOCIALE		27 265	1,57
Catégorie A		30 194	
Catégorie B		00 23 1	***************************************
Catégorie C		22 872	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		27 317	
Catégorie A		2.517	
Catégorie B		27 317	
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A	*****		
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A		-	
Catégorie B			
Catégorie C		***************************************	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			······
Catégorie B			
Catégorie C			·
FILIERE ANIMATION	24 500	23 546	3.89
Catégorie B	24 821	20 540	5,05
Catégorie C	24 443	23 546	3,67
Total	26 874	26 400	1,76



Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2023

3.4.0.1

Votre collectivité est-elle un département, une région, une collectivité territoriale de plus de 40 000 habitants, le CNFPT ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants ?

Oui

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

18200	5	5	393200	363478	Les dix plus hautes rémunérations en 2023
cumulée en nombre de	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre de Hommes bénéficiaires	Sommes brutes en euros (femmes)	Sommes brutes en Sommes brutes en euros (hommes) euros (femmes)	



3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordres.

ote administratif de 37 715 784	19 284 442
Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)
3.4.7(1)	3.4.7(2)

anté et sécurité au travail

4.1.1 Agents affectés à la prévention

Effectif en équivalent temps

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2023

			plein s	plein sur 2023
	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Hommes	Femmes
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	æ	8		
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la		-		
Collectivite)		C		
Agents charges des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***,				THE REAL PROPERTY.
titulaires ou contractuels, agents de la collectivité				
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité				1
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité				1
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge				Managed Street, Services
de la prévention,)		-		

anté et sécurité au travail

4.1.2 Actions liées à la prévention dans l'année 2023

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2023

	Montant		1 14
	en euros	Nombre de jours	Nombre
	(arrondi à l'euro supérieur)		d agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de			
prévention		in.	1
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail			
Formation dans le cadre des habilitations		3	2
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	7 934	ははいかないのであるから	THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	35 000		

anté et sécurité au travail 4.1.3

Comptabiliser seulement les visites médicales sur demande de l'agent.

Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

	Hommes	Femmes
mbre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2023	m	18

anté et sécurité au travail

4.14

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2023 ?	Oni
Si OUI, afficher et indiquer :	
L'année de création du document	2011
1	1101
L'annee de la derniere mise a jour	2023

4.1.5 Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Oui
Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2023 ?

4.1.6 Démarches de prévention des risques

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2023 :	
Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	inO
Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Oui
D'autres démarches de prévention des risques ?	Oui

4.1.7 Registre de santé et de sécurité au travail

12/2023 ?

.1.8 Registre de danger grave et imminent

Jui	
_	
nt?	
ine	ı
imn	ı
et	I
rave	I
er g	
ang	I
de d	I
re c	I
gist	I
In re	I
o d'u	ı
Ę.	I
se-t	ı
ispo	١
té d	١
tivit	I
ollec	١
tre co	١
Votr	١
	١

	Iravall
	2
	securite
7	ē
V	anre

4.2.1

Les accidents du travail* reconnus dans l'année 2023 et jours d'arrêt de travail bour des accidents survenus en 2023 ou avant

DAD OU CAU	s de l'année 2023.	Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier	Oui
	y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2023.	829 374,00 Si ce total n'est pas c	idents en 2023 dans votre collectivité ?
	Champ . Ie tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y.compris contractuels	Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2023	Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents en 2023 dans votre collectivité ?

Si OUI, afficher le tableau suivant :

		Nom	bre d'acciden	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2023	reconnus dan	ıs l'année 20.	23		Nombre de jo du travail su	ours d'arrêts rvenus dans	Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2023 ou auparavant)	les accidents auparavant)
Cadres d'emplois - Filière		Accidents o	de SERVICE			Accidents de TRAJET	de TRAJET					
	Nombre d'a	Nombre d'accidents de SERVICE	dont nombra	dont nombre d'accidents sans arrêt	Nombre d'accidents de TRAJET	ccidents de JET	dont nombre d'accidents sans arrêt	ombre sans arrêt	Accident de SERVICE	SERVICE	Accident de TRAJET	e TRAJET
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs												
Attachés												
Secrétaires de mairie												
Rédacteurs		1								87		
Adjoints administratifs		1										6
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	2	0	0	0	0	0	0	0	87	0	6
Ingénieurs en chef											,	
Ingénieurs												
Techniciens												
Agents de maîtrise	П								e			
Adjoints techniques	æ	5				4			50	268		688
Adjoints techniques des établissements d'enseignement												
FILIERE TECHNIQUE	4	5	0	0	0	4	0	0	53	268	0	688

Conservateurs du patrimoine		
Conservateurs des bibliothèques		
Attachés de conservation du patrimoine		
Bibliothécaires		
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique		
Professeurs d'enseignement artistique		
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
Assistants d'enseignement artistique		
Adjoints territoriaux du patrimoine		
FILIERE CULTURELLE 0 0 0 0 0 0	0 0	Q
Conseillers des APS		
Educateurs des APS		
Opérateurs des APS		
HUPPRESPORTIVE	0 0	U
Assistants socio-éducatifs		
Educateurs de jeunes enfants		
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux		
Agents spécialisés des écoles maternelles		114
Agents sociaux		
PRIETE SOCIALE 0 0 0 0 0 0 0 0	9 0	114
Médecins		
Psychologues		
Sages-femmes		
Cadres de santé paramèdicaux		
Puéricultrices cadres de santé		
Puéricultrices**		
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-		
techniques		
Infirmiers en soins généraux		
1nfirmiers		
Aides-soignants		
Auxiliaires de puériculture		
Auxiliaíres de soins		
PUERE MEDICO-SOGALE 0 0 0 0 0 0	0 0	0

Masseurs-kinésithèrapeutes, psychomotriciens et orthophonistes						:					
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale											
Biologistes, vėtėrinaires, pharmaciens											
Techniciens paramédicaux											
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE) 0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale	•										
Chefs de service de police municipale						<u></u>					
Agents de police municipale											
Gardes-champêtres											
FILIEREPOLICEMUNICIPALE	0	0 0	0	0	Ð	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels											
Capitaínes, commandants, lieutenants-colonels											
Médecins, pharmaciens											
Lieutenants											
Infirmiers d'encadrement							:				
Infirmaters											
Sous-officiers											
Sapeurs et caporaux											
PIJERE INCENDIE SECOURS	0	9 (0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs											
Adjoints d'animation	2				1				EE		· Q
FILIERE ANIMATION	, o	0	0	0	1	Đ	0	0	13	0	9
		0	Tu	0			*	25		0	28

anté et sécurité au travail

travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues Maladies professionnelles reconnues en 2023 et jours d'arrêts de 4.2.2

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2023. Remarque: Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques. Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2023 dans votre collectivité?

Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Nombre de maladi ou à caractère p contractées en serv	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2023	Nombre de maladie: caractère profession service reconnu antérieures ayant d'arrêt dan	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraînées des jours d'arrêt dans l'année 2023	Nombre	de jours d'	Nombre de jours d'arrêts de travail	ie
Cadres d'emplois	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l' année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	urs d'arrêt us à des MP s les années fonction du e
					Hommes Fer	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs								
Attachés								
Secrétaires de mairie								
Rédacteurs								
Adjoints administratifs		1				4		
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	1	0	0	0	4	0	0
Ingénieurs en chef								5
Ingénieurs								
Techniciens								
Agents de maîtrise								
Adjoints techniques		1				34		
Adjoints techniques des établissements d'enseignement								
FILIERE TECHNIQUE	0	1	0	0	0	34	0	0

Conservateurs du parrimoine	
Conservateurs des bibliothèques	
Attachés de conservation du patrimoine	
Bibliothécaires	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	
Professeurs d'enseignement artistique	
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des	
bibliothèques	
Assistants d'enseignement artistique	
Adjoints territoriaux du patrimoine	
FILIERE CULTURELLE	o o
	2
Educateurs des APS	
Opérateurs des APS	
FILIERE SPORTIVE	0
	2
Assistants socio-éducatifs	
Educateurs de jeunes enfants	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	
Agents spécialisés des écoles maternelles	400
Agents sociaux	
FILTERE SOCIALE 0 0 0 0	COTE O
Wédecins	
Psychologues	
Sages-femmes	
Cadres de santé paramédicaux	
Puéricultrices cadres de santé	
Puéricultrices*	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants	
médico-techniques	
Infirmiers en soins généraux	
Infirmiers	
Aides-soignants	
Auxiliaires de puériculture	
Auxiliaíres de soins	
HILERE MEDICO-SOGIALE 0 0 0	C C

Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et	i augusti					
orthophonistes						
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale						
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens						
Techniciens paramédicaux			:			
FILERE MEDICO-TECHNIQUE 0	0 0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale						
Chefs de service de police municipale						
Agents de police municipale						
Gardes-champètres						
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0 0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels			<u> </u>			
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels					•	
Médecins, pharmaciens						
Lieutenants						
Infirmiers d'encadrement						
infirmiers						
Sous-officiers						
Sapeurs et caporaux		***************************************				
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0 0	0	0	0	0	0
Animateurs						
Adjoints d'animation				:		
FILIERE ANIMATION		0	0	0	0	0
					***	G



anté et sécurité au travail 4.2.4 Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2023

	Pour accide	nts du travail	caractère pro	fessionnelle ou à fessionnel ou ndant le service	Autres cas	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires						
Contractuels sur emploi permanent*						

^{*} y compris pensions d'invalidité du régime général.



4.2.5 Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2023 ?

Non



Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale 4.2.6 particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux

Tableau 4.2.6.1: les fonctionnaires

Fondement		Hommes			Femmes		1
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Personnes reconnues travailleurs handicapés			3			9	6
Femmes enceintes							
Fonctionnaires réintégrés après un congé de							
longue maladie ou de longue durée							U
Fonctionnaires occupant des postes dans des							
services comportant des risques spéciaux							0
Fonctionnaires souffrant de pathologie							
particulières							0
Total	0	0	3	0	0	9	•

Tableau 4.2.6.2: les contractuels

0		HOIMINGS			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Personnes reconnues travailleurs handicapés						8	
Femmes enceintes							
Contractuels réintégrés après un congé de							
grave maladie							
Contractuels occupant des postes dans des							
services comportant des risques spéciaux							
Contractuels souffrant de pathologie							
particulières							
Total	0	0	0	0	0	3	

Janté et sécurité au travail

nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime. Nombre de demandes de protection fonctionnelle et 4.2.7

Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?

Oui

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.2.7.1 : les fonctionnaires

		Hommes			Femmes		1
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotai
Demande de protection fonctionnelle							
formulée par un agent mis en cause		· ·					
Demande de protection fonctionnelle							
formulée par un agent victime			3			Н	
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent mis							
en cause							
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent							
victime			3			1	
Total	0	0	9	0	0	2	

Tableau 4.2.7.2 : les contractuels

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle							
formulée par un agent mis en cause							
Demande de protection fonctionnelle							
formulée par un agent victime							
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent mis							
en cause							
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent							
victime							
Total	0	0	0	0	0	0	

Nombre d'accidents mortels selon le genre Janté et sécurité au travail 4.2.8

Votre collectivité a-t-elle connu un accident du travail mortel durant l'année ?

Non

	Hommes	Femmes	Total
lombre d'accidents mortels			0



discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissements sexistes, menaces ou actes Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de d'intimidation envers le personnel au cours de l'année 2023

laires et contractuels, y compris sur un emplai non permanent, présents au cours de l'année 2023.

Tableau 4.3.1.1: Actes de violence physique envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2023, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes	de violence phys	Nombre d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2023	olences sexuelles e 2023) envers le persor	inel au cours de	Nombre d'a	ctes de violenc	e sexuelle enve	Nombre d'actes de violence sexuelle envers le personnel au cours de l'année 2023	au cours de l'a	innée 2023
		Hommes			Femmes			Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail												
émanant du personnel sans arrêt de travail												
émanant des usagers avec arrêt de travail												
émanant des usagers sans arrêt de travail												
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	THE PROPERTY OF

Tableau 4.3.1.3 : Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité

Est.-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de Non harcèlement moral en 2023, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

		Nombre de	signalements au	Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral	ment moral	
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail					11 11-9 11	
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4,3.1.4: Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		Nombre de	Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel	ORH pour harcele	ment sexuel	
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	

Tableau 4.3.1.5 : Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

	UON
Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes	d'agissements sexistes en 2023, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		2-1 du code du travail)	2-1 du code du travail)	du travail)		
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	

Tableau 4.3.1.6: Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité

	discrimination en 2023, de la part d'usagers ou d'autres agents ?				
Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :					
		Nombre de sig	gnalements au DR	Nombre de signalements au DRH pour actes de discrimination	liscriminatior
		Hommes			Femmes
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B
émanant du personnel avec arrêt de travail					
émanant du personnel sans arrêt de travail					
émanant des usagers avec arrêt de travail					
émanant des usagers sans arrêt de travail					
Total	0	0	0	0	

Catégorie C

Tableau 4.3.1.7: Menaces ou tout autre acte d'intimidation envers le personnel de la collectivité

menaces ou de tout autre acte d'intimidation en 2023, de la part

		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	



4.3.2 Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement

es
nel
ion
sat
ani
org
ités
pdal
Š

Quelles sont les modalités organisationnelles pour le dispositif de	signalement ?

Modalités de traitement des faits signalés

Actes de violence physique

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		i
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de saisines							0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							0

Actes de violence sexuelle

	l
	l
	l
	١
	l
۲.	l
née	l
l'an	
de	l
ours	l
o ne	l
lle 3	l
exue	l
ce se	l
len	l
e vic	l
ss de	l
acte	l
nt d'	l
mer	l
nale	l
sig	l
des	
il eu	l
a-t-	l
é, y	
tivit	
ollec	
recc	
vot	
ans	

Non

		HOHINES			Lennes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de saisines							0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée							0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							
							,

Harcèlement moral

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement moral au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		•
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de saisines							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

Harcèlement sexuel

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement sexuel au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		1
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de saisines							0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée							0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							0

Agissements sexistes

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'agissements sexistes au cours de l'année ?

		Hommes			Fommee		
							Total
Categorie	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de saisines							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							O
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							0

Menaces

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de menaces au cours de l'année ?

Oui

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		1
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

40000

Tout autre acte d'intimidation

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ?

Non

		Hommes			Femmes		1-1-1
Catégorie A	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de saisines							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	faits						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							0

Actes de discrimination

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de discrimination au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter les 2 tableaux suivants :

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par critère de discrimination

	Nombre
Critère de discrimination	d'actes
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	
Origine	
Orientation sexuelle ou identité de genre	
Age	
Patronyme	
Situation de famille ou de grossesse	
Etat de santé	
Apparence physique	
Handicap	
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie	ie.
on une race	

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

	Nombre
Contexte professionnel	d'actes
	recensés
Recrutement	
Promotion	
Rémunération (dont primes)	
Evaluation	
Niveau et périmètre des missions	
Autres	

Nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissement sexiste, menaces ou tout autre acte d'intimidation recensés ventilés par type de suite donnée

Si la collectivité a répondu OUI à au moins une des questions filtres précédentes, afficher et compléter le tableau suivant :

	Nombre
Type de suites données	d'actes
	recensés
Accueil	
Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels	
compétents	Н
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	
Mesures de mise à l'abri de la victime	
Mise en place d'une enquête	
Sanctions prises	
Usage du droit de réponse ou de rectification	
Signalement article 40 code de procédure pénale	
Signalement plateforme PHAROS	
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	
Autres mesures	



Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2023.

	Hommes	Femmes
Demande de reclassement au cours de l'année 2023 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle		
Demande de reclassement au cours de l'année 2023 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs		2
Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année		
Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année		
Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année		
Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement		
Reclassement effectif au cours de l'année 2023 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle		
Reclassement effectif au cours de l'année 2023 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs		1
Retraite pour invalidité		
Licenciement pour inaptitude physique		
Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2023 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :		
FILIERE ADMINISTRATIVE		1
FILIERE TECHNIQUE		5
FILIERE CULTURELLE		
FILIERE SPORTIVE		
FILIERE SOCIALE		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE INCENDIE ET SECOURS		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS FILIERE ANIMATION		
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2023		1
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail		
Mises en disponibilité d'office		6

anté et sécurité au travail 4.

4.5.1 Suicides au cours de l'année 2023

Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2023 ?

Non

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.5.1.1: les fonctionnaires

		Hommes			Femmes			_
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie C Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	_
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues								
imputables au cours de l'année 2023							0	
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de								
l'année 2023							0	
Nombre de tentatives de suicides déclarées intervenues sur le								
lieu de travail							0	
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail							0	
Total	0	0	0	0	0	0	0	
					PERSONAL PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PERSON OF THE PER	ORIGINAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY O		

Tableau 4.5.1.2 : les contractuels

		Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues							
imputables au cours de l'année 2023							0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de							
l'année 2023							0
Nombre de tentatives de suicides déclarées intervenues sur le							
lieu de travail							0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail							0
Total	0	0	0	0	0	0	0



Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les

effectifs au 31/12/2023 ayant participé à au moins une formation en 2023 5.1.1.1

Champ : le tubleau qui suit concerne les fanctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2023 et ayant participé à au moins une formation en 2023.

	FONCTIONNAIRES	UNAIRES	CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	S SUR EMPLOI	TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	6	17	2	12	40
atégorie B	15	33	0	8	95
atégorie C	48	155	9	14	223
	72	205	80	34	319

formation

présents au 31/12/2023 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent une journée de formation en 2023 5.1.1.2

Champ : les tobleaux qui suivent concernent les fanctionnuires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/13/2023 et ayant participé à au moins une formation en 2023.

		Nombre to	tal de journées c	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par	iensées au cour	s de l'année par		Nombre total particle ex: I agent a s	de titulaires et sl zipé à un ou plus cuivi 2 types de fe	Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation	nt un emploi per ormation dans l'a comptobilisé dan	manent ayant innée s chaque type
Titulaires et stagiaires	5	CNFPT				dont CPF	dont CPF					
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	(Compte Personnel de Formation) Hommes	(Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF Hommes	dont CPF Femmes
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)	5.1.1(11)	5.1.1(12)
Pour les agents de catégorie A												
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.					0					0		
Formation prévue par les statuts particuliers	16	0	0	0	16	0	0	0	5	5	0	
dont formation d'intégration					0					0		
dont formation de professionnalisation	16				16				5	5		
Formation de perfectionnement			25	32	57			6	12	17		
Formation personnelle (hors congés formation)					0					0		
Total	16	0	25	32	73	0	0	6	11	97 - 56	0	
Pour les agents de catégorie B												
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.					0					0		
Formation prevue par les statuts particuliers :	118	0	0	0	118	0	0	5	16	21	0	
"- formation d'intégration	40				40				4	4		
"- formation de professionnalisation	78				78			5	12	17		
Formation de perfectionnement			17	49	99			10	17	27		
Formation personnelle (hors congés formation)					0					0		
Total	118	0	17	49	184	0	0	15	33	48	0	J

Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)												000000000000000000000000000000000000000
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	237				237							
Formation prévue par les statuts particuliers :	188		0	00		0	O		30	9 8	c	C
"- formation d'intégration	70										o.	
"- formation de professionnalisation	118	55920	6	00	135			10	6	30		
Formation de perfectionnement	1		30	167				32	3.50			
Formation personnelle (hors congés formation)					0					0		
Total	426		9 30	175	640	0	0	48	155	203	0	0
					The second second	la de la companya de					Ī	
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories					0					0		
TOTAL Toutes catégories	560		27 22	256	897	0	0	77	205	77.7	0	0
		Nombre t	otal de journées	de formation dis	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par	s de l'année par		Nombre total d	e contractuels oc un ou plusieurs t	Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année ex : 1 agent a suivi? 2 troes de formations il est comatobilisé dons chaque troe	si permanent ay: on dans l'année	int participé à
										de formation		
Contractuels sur emploi permanent		CNFPT				dont CPF	dont CPF					
	au titre de la	au delà de la	Collectivité	Autres	Total	(Compte Personnel de	(Compte Personnel de	Hommes	Femmes	Total	dont CPF	dont CPF
	cotisation obligatoire	cotisation		organismes		Formation)	Formation)				Hommes	Femmes
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)	5.1.1(11)	5.1.1(12)
Pour les agents de catégorie A	The second							THE REAL PROPERTY.				
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	27				27				2	2		
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0
dont formation d'intégration					0					0		
dont formation de professionnalisation										0		
Formation de perfectionnement	16		6	13	38			2	10	12		
Formation personnelle (hors conges formation)	-				0					0		
Danie Josephan do entidose do B	43	0	5	13	65	0	0	2	12	14	0	0
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	35				35				,	,		
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0		0	0	0	7	v 0	C	c
dont formation d'intégration					0					0		,
dont formation de professionnalisation					0					0		
Formation de perfectionnement	8		m	12	23				9	9		
Formation personnelle (hors congés formation)					0					0		
Total	43	0	3	12	58	0	0	0	80	00	0	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)												
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	15				15				1	1		
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont formation d'intégration					0					0		
dont formation de professionnalisation					0					0		
Formation de perfectionnement	80		4	22	34			9	13	19		
Formation personnelle (nots conges formation)	23	c	100 M	77	0 0	•	*	•		0		
10161	G	0	4	77	Rt	0	0	9	14	20	0	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories				A	0					0		
TOTAL Toutes catégories	109	0	16	47	271	0	0	80	34	45	0	0

Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2023 5.1.2

Formation

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur un emploi non permanent, présents au 31/12/2023 et ayant participé à au moins une formation en 2023.

		No	nbre total de jou	Nombre total de journées de formation dispensées par	tion dispensée	s par		Nombre d' 31/12/2023 ay	'agents occupan rant participé à a	nt un emploi nor au moins une ac	Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2023 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année	orésents au on dans l'année
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	dont CPF (Compte Personnel de Formation) Femmes	Hommes	Femmes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	dont CPF (Compte Personnel de Formation) Femmes
	5.1.2 (1)	5.1.2(2)	5.1.2(3)	5.1.2(4)	5.1.2(5)	5.1.2(6)	5.1.2(6)	5.1.2(7)	5.1.2(8)	5.1.2(9)	5.1.2(10)	5.1.2(6)
Collaborateurs de cabinet					DAS.	0				0		
Contractuels recrutés sur un contrat de projet					0	0				0		
Assistants maternels					0	0				0		
Assistants familiaux					0	0				0		
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)					0	0				0		
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels					0	2				0		
Personnes ayant béněficié d'un contrat aidé	1								1			
Total	1	0	0	0		0 1	0	0	1		0	
Apprentis					0	0				0		
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)					0	0				0		
TOTAL Tous types	1	0	0	0		0 1	0	0	1		0	25 m2



Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2023

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au 31/12/2023.

5. 5.

	Titulaires et stagiaires p	stagiaires présents au 31/12/2023	Contractuels prése	Contractuels présents au 31/12/2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
	5.1.3(1)	5.1.3(2)	5.1.3(3)	5.1.3(4)	
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année					C
Dossiers en cours					
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation					o c
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale		2			2
Congé de formation				STORY OF THE PARTY	
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2023					0
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983					0
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983					0

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée auprès de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université...). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.



5.1.4

Coûts de formation

Champ : le tableau qui suit concerne le coût des formations qui ont eu lieu en 2023.

		Montants pour l'année 2023 en euros
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	111 437,00
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	2 920,00
5.1.4.3	Autres organismes	40 342,00
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	3 991,00
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis	
	Coût total des actions de formation	158 690,00



Nombre de représentants du personnel par type d'instance

Non Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?

Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires Hommes	Nombre de représentants Nombre de représentants du personnel titulaires du personnel suppléants Hommes Femmes Femmes	Nombre de représentants du personnel titulaires Femmes	Nombre de représentants du personnel suppléants Femmes
Comité social territorial	2	4	4	2
Formation spécialisée hygiène, de sécurité et des conditions de travail	3	T	2	4
Commission administrative paritaire	3	9	6	9
Commission consultative paritaire	1	1	m	2

Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel suppléants Hommes	Nombre de représentants Nombre de représentants Nombre de représentants du personnel titulaires du personnel suppléants Hommes Femmes Femme	Nombre de représentants du personnel suppléants Femmes
Comité social territorial				
Formation spécialisée hygiène, de sécurité et des conditions de travail				
Commission administrative paritaire				
Commission consultative paritaire				



6.1.1 Réunions statutaires

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunions
	dans l'année 2023
du comité social territorial *	7
des commissions administratives paritaires	0
des commissions consultatives paritaires	0

* pour les collectivités ayant un CST propre

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement :

Disposez-vous d'une formation spécialisée hygiène, de sécurité et des conditions	
de travail au sein de votre collectivité?	50
Si oui :	
Nombre de réunions du F3SCT dans l'année 2023	4
Nombre de jours d'activité des représentants en F3SCT	
Nombre de jours d'activité du secrétaire du F3SCT	

Pour les centres de gestion, uniquement :

Votre comite social territorial (CST) a-t-il siege en 2023 pour exercer les missions dévolues à une formation spécialisée hygiène, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT)?	(vide)
Si oui : Nombre de réunions du CST dans l'année 2023 pour exercer les missions dévolues	- X
a une F35CI	



6.1.1.4 Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP

	Saisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents	Totaí
des commissions administratives paritaires			0
des commissions consultatives paritaires			0

/ jalogue social

6.1.2 Droits syndicaux

A renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées. Champ : cette rubrique concerne les fonctionnaires et contractuels, présents au cours de l'onnée 2023.

	Nombre de jours
The state of the s	dans l'année 2023
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	51
lournées d'autorisation d'absence accordées pour sièger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du dècret du 3 avril 1985	12
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	35
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	53

	Nombre d'heures
	dans l'année 2023
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en	. 91
application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	/83
Heures de décharges d'activité de service :	
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	2 040
- effectivement utilisées	806
	Nombre de protocoles
	dans l'annèe 2023
Nombre de protocoles d'accords (avec seuit complémentaire)	



6.1.3 Conflits du travail : grèves

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2023 ?

Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2023
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	1 224
- sur mot d'ordre national	1 069
- sur mot d'ordre uniquement local	155
- non précisé, autres	



Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2023 ?

Nombre de négociations engagées au cours de l'année 2023 et nombre d'accords collectifs conclus et signés

ō.

Avez-vous concloun ou plusieurs accords collectifs, en 2023 ou avant?	Oui			
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR				
Domaines de négociation	Nombre de négociations engagées à l'initiative de l'autoriele territoriale au torite de 7023	Mombre de négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de	Numbre d'accords collectifs conclus et signés avant 2023	Nombre d'accords collectifs conclus et signés en 2023
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la sante au stavail)		2023		•
Temps de traval, qualité de vie au travail, modalites de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les	1			
conditions de travail	•			•
Mise en place du télétravail	1			1
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services	1			*
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations				7
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	1			1
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gastion des carrières				
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap	-			1
Déroulement des carrières et promotion professionnelle				
Apprentissage				
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie	+1			-
Intéressement collectif et modalités de mis en œuvre de politiques indemnitaires		1	***	
Action sociale	T			
Protection sociale complémentaire	1			1
Evalution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	1			1



services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, Existence d'un accord visant à assurer la confinuité des d'une délibération de l'organe délibérant.

Š Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2023 ?

SI NON, EN COURS ou NE SAIT PAS,

Non A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2023

Si OUI à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,

Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2023 ?

Collecte at traitement des déchets des ménages	(vide)
בסווכנו כי המוכחוניו עם עלייו והיימלבי	(2007)
Transport public de personnes	(vide)
Aides aux personnes âgées et handicapées	(vide)
Accueil des enfants de moins de 3 ans	(vide)
Accueil périscolaire	(vide)
Restauration collective et scolaire	(vide)

ction et protection sociale 7.1.1

Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordre.

ociale (en € ; opérations réelles, hors opérations	16623

ction et protection sociale

7.1.2 Modalités de mise en œuvre de l'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité (*)	Oui
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion (conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	Non
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	Non
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (comité d'oeuves sociales local, organisme propre à la collectivité)	Non

(*) Chèques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...

ction et protection sociale

Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale 11,3 par type de prestation et par catégorie hiérarchique et sexe

				Nombre de bénéficiaires	éficiaires		
	Type de prestation	Catégorie A	orie A	Catég	Catégorie B	Catégorie C	o C
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Subventions						
Nestaulation	Titres restaurants						
Logement							
Famille	Places réservées en crèches		ī		1		9
	Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans						
	Allocation garde de jeunes enfants						
	Autres aides à la garde d'enfant						
	Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de						
	vacances, en centres de loisirs, sans hébergement,		T	2	7	2	15
	séjours linguistiques)						
	Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de						
	Jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou				н	н	5
	un apprentissage				E		
	Séjours en centres de vacances spécialisés						
Vacances et loisirs	Chèque-vacances						
	Chèque lire						
	Chèque culture						
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)	ciles)						

Ction et protection sociale

Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire 7.2.0

Oui Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la protection sociale complémentaire?

/ction et protection sociale

Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance 7.2.1

Prévoyance Non Non Oni Non Non Oui Santé Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le Via une convention de participation propre à la collectivité Via un contrat ou un règlement labellisé centre de gestion

ction et protection sociale

Nombre de bénéficiaires et montant des prestations de protection sociale complémentaire 7.22

200 257 Prévoyance 20 43 188 254 Santé Agents sur emploi non permanent Nombre total de bénéficiaires Nombre de bénéficaires Catégorie A Catégorie B Catégorie C

Montant des participations (en €)

Catégorie A	7 270	2 989
Catégorie B	14 379	6 555
Catégorie C	73 479	33 953
Agents sur emploi non permanent	619	
Montant total des participations* (en €)	95 747	43 497
* arrondir à l'euro supérieur.		



8.1.1 Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

CV
6.0
60
0.00
3
-41
200
51
to:
200
30
. 43
199
-3
10
4.2
-
443
- 13
3/4
400
No.
CD.
100
148
Ch
-3
ent/
12
.05
E.
0
Č.
E
100
2
27
67
65
2
-
73
150
75
Just
500
9.5
100
0
5
-
No.
200
51
75
20
100
C
THE
emp
emp.
n emp
ил етр
runemp
ur un emp
sur un emp
(sur un emp
ls (sur un emp
els (sur un emp
aefs (sur un emp
nels (sur n
nels (sur n
nels (sur n
ractuels (sur un emp
nels (sur n
ionnaires et les contractuels (sur u
ionnaires et les contractuels (sur u
ionnaires et les contractuels (sur u
nels (sur n
ionnaires et les contractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
ionnaires et les contractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u
onctionnaires et les confractuels (sur u

OE.

102	23
maires et l	unée 20
s fonctionn	s de l'a
les for	an con
ernent	oncees
ва сопсети	anctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2023
-	r-eilles e
	aires on
	Sciplin
	ctions
	ss san

Si OUI, afficher le tableou suivant :

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctions	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2023
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :	2	0
Avertissement		
Війте		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	2	
Sanctions du 2ème groupe :	0	O
Radiation du tableau d'avancement		
- dont en complément d'une sanction du Zème groupe		
- dont en complément d'une sanction du 3ème aroupe		
Abaissement d'échelon		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 lours		
Sanctions du 3ème groupe :	0	
Rétrogradation		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans		
Sanctions du dême eroune :	0	
Miles of the contract of the c		0
Mise a la retraite d'onice		
Hevocation		
Fonctionnaires stariaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92.1194 du 4 novembre 1992) en 20	iagiaires (art. 6 du dérret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 20
	Hommes	Forming
Avertissement		remmes
THE STATE OF THE S		
Exclusion temporaire de fonctions nour une durée mayimale de 3 jours		
Exclusion temporaries de fonctions nour une durée de 1 à 15 jours		
Exclusion definition du rendere		
בארותאומנו מבוווווואב מת זבנאורפ		
Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2023	ctuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2023
	Hommes	Femmes
Avertissement		
Blâme		
Exclusion temporaire de fonctions		
Licendement		
	Principal motif des sanctions prononcées concernant les avents functionnaires et animartinels en 2022	agents functionnaires stagistics of contractuals on 2022
Precision: compter un motif par sanction		
	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)		
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance		
hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)		
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des		
correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle		
Incorrections, violences, insultes, harcelement moral	2	
Wresse		
Mœurs (dont harcèlement sexuel)		
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité,		
discrimination, manquement à l'obligation de réserve		
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts		
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation		
Comportement prive affectant le renom du service, condamnation penale (pour		
manguements non mentionnes dans les colonnes precedentes)		
Autres		



9.1.1

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du remboursement des frais de trajets domicile – travail en transport en commun

Champ : Concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au cours de l'année 2023.

	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du remboursement des frais de trajets	70	u	4
domicile – travail en transport en commun	i.	n	64

* nvironnement

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable 9.1.2

Champ : Concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au cours de l'année 2023.

	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable	51	23	74



Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage 9.1.3

Champ : Concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permonent), présents au cours de l'année 2023.

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage 5 5		Femmes	Hommes	Ensemble
	ient de la prime de covoiturage	ភេ	1	9